

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 313

4 février 2014

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| ArcelorMittal Dommeldange S.à r.l. | 15024 | Netjets Luxembourg Holding Company S.à r.l. | 15015 |
| Avant Investment S.A. | 15024 | Nordstad Optik Sàrl | 15018 |
| Bermuda Holdco Lux 4 S.à r.l. | 15008 | Optique Poensgen S. à r.l. | 15014 |
| Blackjack Luxembourg S.à r.l. | 14986 | Orkite a.s.b.l. | 15010 |
| Buschrodt - Solar s.c. | 15011 | Oxmosis | 15015 |
| Caribou Finances S.A. | 15008 | Paris Holdings S.à r.l. | 15016 |
| Commercial Real Estate Loans SCA | 14978 | Paris Nursing 3 | 15016 |
| Compagnie Financière du Lion d'Argent S.A. | 15019 | Paris Nursing 4 S.à r.l. | 15016 |
| Company of the Private Enterprise S.A. | 15020 | Progest S.A. | 15017 |
| de Miwwel a Kichechef S.A. | 15023 | Promotion Monte-Carlo S.à r.l. | 15024 |
| ESCF Laätzen S.à r.l. | 15010 | Proprio S.A. | 15018 |
| Farbe 2 Luxembourg S.à r.l. | 15020 | Satin SPF S.A. | 15013 |
| First State Investments Fund Management S. à r.l. | 15010 | Serimnir Fund | 15023 |
| GPL Holding S.A. | 15007 | SHIP Luxco 3 S.à r.l. | 15008 |
| GPL Invest S.A. | 15008 | Sicap R&D | 15023 |
| Katsab S.A.-SPF | 15020 | SICAP - Société pour l'Informatique Com-merciale Appliquée | 15022 |
| Makvalor | 15017 | Simon Paul S.à r.l. | 15023 |
| Medicine In a Bottle S.A. | 15015 | Someval S.A. | 15022 |
| MK CC Lux III S.à r.l. | 15015 | Speed World Group S.A. | 15022 |
| M&T's | 15016 | Stolzheck S.A. | 15021 |
| Navel | 15017 | Terraqua S.à r.l. | 15022 |
| Navel | 15018 | Tiefbau GmbH | 15023 |
| | | Wevent S.A. | 15024 |

Commercial Real Estate Loans SCA, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 157.337.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of December.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms. Pascale STAMMET, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxyholder of Commercial Real Estate Loans S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated on 30 November 2010 pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 44 dated 10 January 2011 registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.337, whose articles of association have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary on 5th August 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 9th October 2013 under number 2509, page 120408 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on her by written resolutions adopted by the board of directors (the "Board") of Commercial Real Estate Loans General Partner S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme) with registered office at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.317, acting as general partner of the Company (the "General Partner"), on October 17, 2013, and November 22, 2013, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at one hundred forty-two million seven hundred sixty-eight thousand two hundred ninety-one Euros (EUR 142,768,291.-) divided into (i) four (4) management shares with a value of one thousand Euros (1,000 EUR) each (the "Management Shares"), held by the General Partner, into (ii) one hundred thirty-five million seven hundred thirty-three thousand two hundred forty-eight (135,733,248) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), held by the class A limited shareholders (the "Class A Limited Shareholders") with a value of one Euro (1 EUR) each, (iii) seven million twenty-seven thousand forty-three (7,027,043) class A2 ordinary shares (the "Class A2 Ordinary Shares"), held by the Class A Limited Shareholders with a value of one Euro (1 EUR) each and (iv) four thousand (4,000) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares"), held by the General Partner, with a value of one Euro (1 EUR) each divided as follows:

Commercial Real Estate Loans SCA -CRE senior 1

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 26,421,322 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;
- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE senior 1

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 55,939,227 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;
- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

Commercial Real Estate Loans SCA - CRE senior 2

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 7,448,648 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;
- 7,027,043 Class A2 Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;
- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE senior 2

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 45,924,051 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;
- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment.

II. That pursuant to article 5.4 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at seven hundred million Euros (EUR 700,000,000.-) divided into six hundred ninety nine million nine hundred ninety thousand (699,990,000) redeemable Ordinary Shares of the relevant class and compartment with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and ten (10) management shares of the relevant compartment with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000) per management share and that pursuant to the same article 5.4, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company by the creation of new redeemable Ordinary Shares of the relevant Class and Compartment with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per Ordinary Share.

III. That the Board of the General Partner of the Company, in the resolutions adopted on (i) October 17, 2013, and (ii) November 22, 2013, and in accordance with the authority conferred to it pursuant to article 5 of the Company's articles of association, has decided, subject to the confirmation by any one director of the General Partner of the receipt of the subscription monies, which confirmation was given on November 29, 2013:

- an increase of the issued share capital by an amount of five million six hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-seven Euros (EUR 5,699,997.-) by the creation and issuance of (i) three million eighty-eight thousand nine hundred sixty-four (3,088,964) new Class A Ordinary Shares, each share having a par value of one Euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the already existing Class A Ordinary Shares, and (ii) two million six hundred eleven thousand thirty-three (2,611,033) new Class A2 Ordinary Shares, each share having a par value of one Euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the already existing Class A2 Ordinary Shares; and

- an increase of the issued share capital by an amount of four million six hundred thousand Euros (EUR 4,600,000.-) by the creation and issuance of four million six hundred thousand (4,600,000) new Class A Ordinary Shares, each with a par value of one Euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the already existing Class A Ordinary Shares.

IV. That the Board of the General Partner of the Company, in the resolutions adopted on October 17, 2013, and November 22, 2013, has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant subscription monies, which evidence was obtained on November 29, 2013, the subscription of (i) three million eighty-eight thousand nine hundred sixty-four (3,088,964) new Class A Ordinary Shares, together with a total share premium of twenty-seven million eight hundred thousand six hundred seventy-six Euros (EUR 27,800,676.-) in respect to the Fund's compartment CRE Senior 2, (ii) two million six hundred eleven thousand thirty-three (2,611,033) new Class A2 Ordinary Shares, together with a total share premium of twenty-three million four hundred ninety-nine thousand two hundred ninety-seven Euros (EUR 23,499,297.-) in respect to the compartment Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 2, and (iii) four million six hundred thousand (4,600,000) new Class A Ordinary Shares, together with a total share premium of forty-one million four hundred thousand Euros (EUR 41,400,000.-) in respect to the compartment AXA CRE Senior 2 as follows: In respect of Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 2 the issuance of Class A Shares and of Class A2 Shares as follows:

GastroSocial Pensionskasse, a company governed by the laws of Switzerland, with registered office at Bahnhofstrasse 86, CH-5001 Aarau, Switzerland ("GastroSocial") the issuance of 538,855 Class A Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 4,849,695.- of which a repayment of actualisation interest of EUR 15,821.20 has been added;

Sogecap SA., a société anonyme governed by the laws of France, with registered office at 50 Avenue du Général de Gaulle, F-92093 Paris La Défense Cédex, France ("Sogecap"): the issuance of 435,172 Class A2 Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 3,916,548.- of which a repayment of actualisation interest of EUR 1,334.- has been deducted;

Cardif Assurance Vie SA., a société anonyme governed by the laws of France, with registered office at 1 Boulevard Haussmann F-75009 Paris, France ("Cardif"): the issuance of 870,345 Class A Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 7,833,105.- of which a repayment of actualisation interest of EUR 2,667.99 has been deducted;

Vivium S.A., a société anonyme existing under the laws of Belgium, with registered office at Rue Royale 153, B-1210 Bruxelles, Belgium ("Vivium"): the issuance of 435,172 Class A Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 3,916,548.- of which a repayment of actualisation interest of EUR 1,334.- has been deducted;

Mutex, a company existing under the laws of France with registered office at 125 avenue de Paris F-92327 Châtillon Cédex ("Mutex"): the issuance of 87,034 Class A2 Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 783,306.- of which a repayment of actualisation interest of EUR 266.80 has been deducted;

La Mondiale, a company existing under the laws of France with registered office at 32 avenue Emile Zola, Mons en Baroeul, F-59896 Lille, Cédex 9, France ("La Mondiale") the issuance of 261,103 Class A2 Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 2,349,927.- of which a repayment of actualisation interest of EUR 800.40 has been deducted;

By Codan Forsikring A/S, a company existing under the laws of Denmark with registered office at Gammel Kongevej 60, DK-1790 Copenhagen, Denmark ("Codan"): the issuance of 130,552 Class A Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 1,174,968.- of which a repayment of actualisation interest of EUR 400.20 has been deducted;

Forsikringselskabet Privatsikring A/S, a company existing under the laws of Denmark with registered office at Gammel Kongevej 60, DK-1790 Copenhagen, Denmark ("Forsikringselskabet"): the issuance of 26,110 Class A Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 234,990.- of which a repayment of actualisation interest of EUR 80.04 has been deducted;

Trygg-Hansa Försäkringsaktiebolag AB, a company existing under the laws of Sweden with registered office at Flemminggatan 18, SE-106 26 Stockholm, Sweden c/o Codan Forsikring A/S at Gammel Kongevej 60, DK-1790 Copenhagen, Denmark ("Trygg-Hansa"): the issuance of 130,552 Class A Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 1,174,968.- of which a repayment of actualisation interest of EUR 400.20 has been deducted;

RSA Insurance Ireland Limited, a company existing under the laws of Ireland with registered office at RSA House, Dundrum Town Center, Sandyford Road, Dundrum, Dublin 5, Ireland ("RSA Ireland"): the issuance of 87,034 Class A Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 783,306.- of which a repayment of actualisation interest of EUR 266.80 has been deducted;

Royal & Sun Alliance Insurance PLC, a company existing under the laws of England with registered office at St Marks Court, Chart Way, Horsham, West Sussex, RH12 1XL ("Royal & Sun"): the issuance of 348,138 Class A Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 3,133,242.- of which a repayment of actualisation interest of EUR 1,067.20 has been deducted;

Caisse Centrale de Réassurance, a company existing under the laws of France with registered office at 31 rue de Courcelles, F-75008 Paris, France ("CCR"): the issuance of 261,103 Class A2 Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 2,349,927.- of which a repayment of actualisation interest of EUR 800.40 has been deducted;

Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A., a company governed by the laws of France, having its registered office at 34, rue du Wacken, F-67000 Strasbourg, France ("ACM"): the issuance of 496,097 Class A2 Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 4,464,873.- of which a repayment of actualisation interest of EUR 1,520.76 has been deducted;

SERENIS VIE S.A., a company governed by the laws of France, having its registered office at 34, rue du Wacken, F-67000 Strasbourg, France ("Serenis"): the issuance of 26,110 Class A2 Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 234,990.- of which a repayment of actualisation interest of EUR 80.04 has been deducted;

Ageas France S.A., a company governed by the laws of France, having its registered office at 1, rue Blanche, F-75009 Paris, France ("Ageas"): the issuance of 174,069 Class A2 Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 1,566,621.- of which a repayment of actualisation interest of EUR 533.60 has been deducted;

Aviva Vie S.A. d'Assurances Vie et de Capitalisation, a company governed by the laws of France, with registered office at 70, avenue de l'Europe, F-92270 Bois Colombes ("Aviva"): the issuance of 870,345 Class A2 Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 7,833,105.- of which a repayment of actualisation interest of EUR 2,667.99 has been deducted;

Caisse de Vieillesse des Pharmaciens, a company governed by the laws of France, with registered office at 45, rue de Caumartin, F-75441 Paris Cédex 09 ("CAVP"): the issuance of 261,103 Class A Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 2,349,927.- of which a repayment of actualisation interest of EUR 800.40 has been deducted; and

Caisse des Dépôts et Consignations, a company governed by the laws of France, with registered office at DFINF2 (gestion taux), 56, rue de Lille, F-75006 Paris ("CDC"): the issuance of 261,103 Class A Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 2,349,927.- of which a repayment of actualisation interest of EUR 800.40 has been deducted.

In respect of AXA CRE Senior 2 the issuance of Class A Shares as follows:

AXA Life Insurance Ltd, a company governed by the laws of Japan, with registered office at NBF Platinum Tower 1-17-3 Shirokane, Minato-Ku, Tokyo 1088020 Japan ("AXA Life"): the issuance of 2,190,476 Class A Shares with the payment of share premium for an amount of EUR 19,714,284.-;

AXA Seguros Generales, S.A., a company governed by the laws of Spain, with registered office at C. Monseñor Palmer 1, 07014 Palma de Mallorca, Spain ("AXA Seguros"): the issuance of 219,048 Class A Shares with the payment of share premium for an amount of EUR 1,971,432.-; and

CREL Issuance S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg ("CREL"): the issuance of 2,190,476 Class A Shares with the payment of share premium for an amount of EUR 19,714,284.-.

That all these new Class A Ordinary Shares and Class A2 Ordinary Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premium and actualisation interest, if any, by contributions in cash to the Company as confirmed (i) on November 29, 2013 in respect to the compartment CRE Senior 2, so that the total amount of fifty-six million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred seventy Euros (EUR 56,999,970.-) representing the amount of the above mentioned capital increase in respect to the respective compartment for an amount of five million six hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-seven Euros (EUR 5,699,997.-) and comprising the payment of a share premium in an aggregate amount of fifty-one million two hundred ninety-nine thousand nine hundred seventy-three Euros (EUR 51,299,973.-) and the payment of an actualisation interest in an aggregate amount of fifteen thousand eight hundred twenty-one Euros and twenty cents (EUR 15,821.20.-) has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments and (ii) on November 29, 2013 in respect to the compartment AXA CRE Senior 2, so that the total amount of forty-six million Euros (EUR 46,000,000.-) representing the amount of the above mentioned capital increase in respect to the respective compartment for an amount of four million six hundred thousand Euros (EUR 4,600,000.-) and comprising the payment of a share premium in an amount of forty-one million four hundred thousand Euros (EUR 41,400,000.-) has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

V. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, the first paragraph of article 5 of the articles of association is therefore amended and shall read as follows:

« **Art. 5. Share capital.** The subscribed capital of the Company is fixed at one hundred fifty-three million sixty-eight thousand two hundred eighty-eight Euros (EUR 153,068,288.-) divided into (i) four (4) Management Shares with a value of one thousand Euros (1,000 EUR) each, into (ii) one hundred forty-three million four hundred twenty-two thousand two hundred twelve (143,422,212) Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, into (iii) nine million six hundred thirty-eight thousand seventy-six (9,638,076) Class A2 Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each and into (iii) four thousand (4,000) Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each divides as follows:

Commercial Real Estate Loans SCA - CRE senior 1

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 26,421,322 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;
- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE senior 1

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 55,939,227 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;
- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

Commercial Real Estate Loans SCA - CRE senior 2

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 10,537,612 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;
- 9,638,076 Class A2 Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;
- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE senior 2

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 50,524,051 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;
- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

all Shares being fully paid up. These Ordinary Shares are redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the 1915 Law and these Articles of Incorporation."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately six thousand six hundred euros (6,600.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize le cinq décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Pascale STAMMET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Commercial Real Estate Loans S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée le 30 novembre 2010 suivant acte du notaire Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 44 en date du 10 janvier 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.337, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant en date du 5 août 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations le 9 octobre 2013 sous le numéro 2509, page 120408 (la «Société»),

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par résolutions écrites adoptées par le conseil d'administration (le «Conseil») de Commercial Real Estate Loans General Partner S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.317, agissant en qualité d'associé commandité de la Société Associé Commandité), en date du 17 octobre 2013 et du 22 novembre 2013, une copie desdites résolutions, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social émis de la Société s'élève actuellement à cent quarante-deux millions sept cent soixante-huit mille deux cent quatre-vingt-onze Euro (EUR 142.768.291,-), représenté par (i) quatre (4) actions de commandité (les «Actions de Commandité») détenues par l'Associé Commandité, ayant une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,-) chacune, (ii) cent trente-cinq millions sept cent trente-trois mille deux cent quarante-huit (135.733.248,-) actions ordinaires de classe A (les «Actions Ordinaires de Classe A») détenues par les actionnaires commanditaires de classe A (les «Actionnaires Commanditaires de Classe A»), ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, (iii) sept millions vingt-sept mille quatre-trois (7.027.043) actions ordinaires de classe A2 (les «Actions Ordinaires de Classe A2») détenues par les Actionnaires Commanditaires de Classe A, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune et (iv) quatre mille (4.000) actions ordinaires de classe B (les «Actions Ordinaires de Classe B») détenues par l'Associé Commandité, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, réparties comme suit:

Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 1

- 1 Action de Commandité d'une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,-), détenue par l'Associé Commandité, relative au compartiment susmentionné;

- 26.421.322 Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires de Classe A, relatives au compartiment susmentionné;

- 1.000 Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par l'Associé Commandité, relatives au compartiment susmentionné;

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 1

- 1 Action de Commandité d'une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,-), détenue par l'Associé Commandité, relative au compartiment susmentionné;

- 55.939.227 Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires de Classe A, relatives au compartiment susmentionné;

- 1.000 Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par l'Associé Commandité, relatives au compartiment susmentionné;

Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 2

- 1 Action de Commandité d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) détenue par l'Associé Commandité, relative au compartiment susmentionné;

- 7.448.648 Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires de Classe A, relatives au compartiment susmentionné;

- 7.027.043 Actions Ordinaires de Classe A2 d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires de Classe A, relatives au compartiment susmentionné;

- 1.000 Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par l'Associé Commandité, relatives au compartiment susmentionné;

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 2

- 1 Action de Commandité d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-), détenue par l'Associé Commandité, relative au compartiment susmentionné;

- 45.924.051 Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires de Classe A, relatives au compartiment susmentionné;

- 1.000 Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par l'Associé Commandité, relatives au compartiment susmentionné;

II. Qu'en vertu de l'article 5.4 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à sept cent millions d'Euro (EUR 700.000.000,-), divisé en six cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (699.990.000) Actions Ordinaires rachetables de la classe et du compartiment concerné d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune et de dix (10) actions de commandité du compartiment concerné d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000) par action commandité et qu'en vertu de ce même article 5.4, l'Associé Commandité de la Société est autorisé à augmenter le capital social de la Société par la création de nouvelles Actions Ordinaires rachetables de la classe et du compartiment concerné d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) par Action Ordinaire.

III. Que le Conseil de l'Associé Commandité de la Société, dans les résolutions adoptées le (i) 17 octobre 2013 et (ii) le 22 novembre 2013 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, a décidé, sous réserve de la confirmation par l'un des administrateurs de l'Associé Commandité de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 29 novembre 2013:

- une augmentation du capital social émis à concurrence de cinq millions six cent quatre vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept Euro (EUR 5.699.997,-) par la création et l'émission de (i) trois millions quatre-vingt-huit mille neuf cent soixante-quatre (3.088.964) nouvelles Actions Ordinaires de Classe A, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les Actions Ordinaires de Classe A existantes et (ii) deux millions six cent onze mille trente-trois (2.611.033) nouvelles Actions Ordinaires de Classe A2, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les Actions Ordinaires de Classe A2 existantes; et

- une augmentation du capital social émis à concurrence de quatre millions six cent mille Euro (EUR 4.600.000,-) par la création et l'émission de quatre millions six cent mille (4.600.000) nouvelles Actions Ordinaires de Classe A, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les Actions Ordinaires de Classe A.

IV. Que le Conseil de l'Associé Commandité de la Société, dans les résolutions adoptées le 17 octobre 2013 and 22 novembre 2013, a accepté, sur preuve de la réception par la Société des fonds de souscription, laquelle preuve a été donnée le 29 novembre 2013, la souscription de (i) trois millions quatre-vingt-huit mille neuf cent soixante-quatre (3.088.964) nouvelles Actions Ordinaires de Class A, ainsi que le paiement d'une prime d'émission totale de vingt-sept millions huit cent mille six cent soixante-seize Euro (EUR 27.800.676,-) concernant le compartiment Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 2, (ii) deux millions six cent onze mille trente-trois (2.611.033) nouvelles Actions Ordinaires de Classe A2, ainsi que le paiement d'une prime d'émission totale de vingt-trois millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-sept Euro (EUR 23.499.297,-) concernant le compartiment Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 2, et (iii) quatre millions six cent mille (4.600.000) nouvelles Actions Ordinaires de Class A, ainsi que le paiement d'une prime d'émission totale de quarante et un millions quatre cent mille Euro (EUR 41.400.000,-) concernant le compartiment Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 2 comme suit:

Concernant Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 2, l'émission d'Actions Ordinaires de Classe A et d'Actions Ordinaires de Classe A2 comme suit:

GastroSocial Pensionskasse, une société soumise aux lois Suisses, ayant son siège social au Bahnhofstrasse 86, CH-5001 Aarau, Switzerland ("GastroSocial"): l'émission de 538.855 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 4.849.695,- dont le paiement d'intérêts d'actualisation pour un montant de EUR 15.821,20 a été ajouté;

Sogecap SA., une société anonyme soumise aux lois françaises, ayant son siège social au 50 Avenue du Général de Gaulle, F-92093 Paris La Défense Cédex, France ("Sogecap"): l'émission de 435.172 Actions Ordinaires de Classe A2 relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 3.916.548,- dont un remboursement d'intérêts d'actualisation pour un montant de EUR 1.334,- a été déduit;

Cardif Assurance Vie SA., une société anonyme soumise aux lois françaises, ayant son siège social au 1, Boulevard Haussmann F-75009 Paris, France ("Cardif"): l'émission de 870.345 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 7.833.105,- dont un remboursement d'intérêts d'actualisation pour un montant de EUR 2.667,99 a été déduit;

Vivium SA., a une société anonyme soumise aux lois Belges, ayant son siège social au Rue Royale 153, B-1210 Bruxelles, Belgique ("Vivium"): l'émission de 435.172 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec

le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 3.916.548,- dont un remboursement d'intérêts d'actualisation pour un montant de EUR 1.334,- a été déduit;

Mutex, une société anonyme soumise aux lois françaises, ayant son siège social au 125 avenue de Paris F-92327 Châtillon Cédex ("Mutex"): l'émission de 87.034 Actions Ordinaires de Classe A2 relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 783.306,- dont un remboursement d'intérêts d'actualisation pour un montant de EUR 266,80 a été déduit;

La Mondiale, une société soumise aux lois françaises, ayant son siège social au 32 avenue Emile Zola, Mons en Baroeul, F-59896 Lille, Cédex 9, France ("La Mondiale"): l'émission de 261.103 Actions Ordinaires de Classe A2 relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 2.349.927,- dont un remboursement d'intérêts d'actualisation pour un montant de EUR 800,40 a été déduit;

Codan Forsikring A/S, une société soumise aux lois du Danemark, ayant son siège social au Gammel Kongevej 60, DK-1790 Copenhagen, Denmark ("Codan"): l'émission de 130.552 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 1.174.968,- dont un remboursement d'intérêts d'actualisation pour un montant de EUR 400,20 a été déduit;

Forsikringssselskabet Privatsikring A/S, une société soumise aux lois du Danemark, ayant son siège social au Gammel Kongevej 60, DK-1790 Copenhagen, Denmark ("Forsokringsselskabet"): l'émission de 26.110 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 234.990,- dont un remboursement d'intérêts d'actualisation pour un montant de EUR 80,04 a été déduit;

Trygg-Hansa Försäkringsaktiebolag AB, une société soumise aux lois Suédoises, ayant son siège social au Flemminggatan 18, SE-106 26 Stockholm, Sweden c/o Codan Forsikring A/S au Gammel Kongevej 60, DK-1790 Copenhagen, Denmark ("Trygg-Hansa"): l'émission de 130.552 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 1.174.968,- dont un remboursement d'intérêts d'actualisation pour un montant de EUR 400,20 a été déduit;

RSA Insurance Ireland Limited, une société soumise aux lois de l'Irlande, ayant son siège social au RSA House, Dundrum Town Center, Sandyford Road, Dundrum, Dublin 5, Ireland ("RSA Ireland"): l'émission de 87.034 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 783.306,- dont un remboursement d'intérêts d'actualisation pour un montant de EUR 266,80 a été déduit;

Royal & Sun Alliance Insurance PLC, une société soumise aux lois du Royaume Uni, ayant son siège social au St Marks Court, Chart Way, Horsham, West Sussex, RH12 1XL ("Royal & Sun"): l'émission de 348.138 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 3.133.242,- dont un remboursement d'intérêts d'actualisation pour un montant de EUR 1.067,20 a été déduit;

Caisse Centrale de Réassurance, une société soumise aux lois françaises, ayant son siège social au 31 rue de Courcelles, F-75008 Paris, France ("CCR"): l'émission de 261.103 Actions Ordinaires de Classe A2 relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 2.349.927,- dont un remboursement d'intérêts d'actualisation pour un montant de EUR 800,40 a été déduit;

Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A., une société soumise aux lois de France, dont le siège social est situé au 34, rue du Wacken, F-67000 Strasbourg, France ("ACM"): l'émission de 496.097 Actions Ordinaires de Classe A2 relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 4.464.873,- dont un remboursement d'intérêts d'actualisation pour un montant de EUR 1.520,76 a été déduit;

SERENIS VIE S.A., une société soumise aux lois de France, dont le siège social est situé au 34, rue du Wacken, F-67000 Strasbourg, France ("Serenis"): l'émission de 26.110 Actions Ordinaires de Classe A2 relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 234.990,- dont un remboursement d'intérêts d'actualisation pour un montant de EUR 80,04 a été déduit;

Ageas France S.A., une société soumise aux lois de France, dont le siège social est situé au 1, rue Blanche, F-75009 Paris, France ("Ageas"): l'émission de 174.069 Actions Ordinaires de Classe A2 relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 1.566.621,- dont un remboursement d'intérêts d'actualisation pour un montant de EUR 533,60 a été déduit;

Aviva Vie S.A. d'Assurances Vie et de Capitalisation, une société soumises aux lois de France, ayant son siège social au 70, avenue de l'Europe, F-92270 Bois Colombes ("Aviva"): l'émission de 870.345 Actions Ordinaires de Classe A2 relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 7.833.105,- dont un remboursement d'intérêts d'actualisation pour un montant de EUR 2.667,99 a été déduit;

Caisse de Vieillesse des Pharmaciens, une société soumises aux lois de France, ayant son siège social au 45, rue de Caumartin, F-75441 Paris Cédex 09 ("CAVP"): l'émission de 261.103 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 2.349.927,- dont un remboursement d'intérêts d'actualisation pour un montant de EUR 800,40 a été déduit; et

Caisse des Dépôts et Consignations, une société soumises aux lois de France, ayant son siège social à DFINF2 (gestion taux), 56, rue de Lille, F-75006 Paris ("CDC"): l'émission de 261.103 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 2.349.927,- dont un remboursement d'intérêts d'actualisation pour un montant de EUR 800,40 a été déduit.

Concernant Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 2, l'émission d'Actions Ordinaires de Classe A comme suit:

AXA Life Insurance Co Ltd, une société soumise aux lois du Japon, ayant son siège social au NBF Platinum Tower 1-17-3 Shirokane, Minato-ku, Tokyo 108-8020, Japan ("AXA Life"): l'émission de 2.190.476 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 19.714.284,-.

AXA Seguros Generales S.A., une société soumise aux lois d'Espagne, ayant son siège social au C. Monsenor Palmer 1, 07014 Palma de Mallorca, Spain ("AXA Seguros"): l'émission de 219.048 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 1.971.432,- et

CREL Issuance S.à r.l. une société soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg ("CREL"): l'émission de 2.190.476 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 19.714.284,-.

Que toutes les nouvelles Actions Ordinaires de Classe A et Actions Ordinaires de Classe A2 ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, avec une prime d'émission et des intérêts d'actualisation, le cas échéant, par des versements en numéraire à la Société, lesquels ont été confirmés (i) le 29 novembre 2013 concernant le compartiment CRE Senior 2 de sorte que la somme totale de cinquante-six millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix Euro (EUR 56.999.970,-), représentant le montant de la susdite augmentation du capital social du compartiment cité ci-dessus pour un montant de cinq millions six cent quatre vingt dix-neuf mille neuf cent soixante-dix-sept Euro (EUR 5.699.997,-) et incluant le paiement d'une prime d'émission pour un montant total de cinquante et un millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-treize Euro (EUR 51.299.973,-) ainsi que le paiement d'intérêts d'actualisation pour un montant total de quinze mille huit cent vingt et un Euro et vingt centimes d'Euro (EUR 15.821,20) se trouvait à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération and (ii) le 29 novembre 2013 concernant le compartiment AXA CRE Senior 2, de sorte que la somme totale de quarante-six millions d'Euro (EUR 46.000.000,-), représentant le montant de la susdite augmentation du capital social du compartiment cité ci-dessus pour un montant de quatre millions six cent mille Euro (EUR 4.600.000,-) et incluant le paiement d'une prime d'émission pour un montant total de quarante et un millions quatre cent mille Euro (EUR 41.400.000,-) se trouvait à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

V. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social souscrit susmentionnée, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cent cinquante-trois millions soixante-huit mille deux cent quatre-vingt-huit Euro (153.068.288,-EUR) représenté par (i) quatre (4) Actions de Commandité ayant une valeur nominale de mille Euros (1.000 EUR) chacune, (ii) cent quarante-trois millions quatre cent vingt-deux mille deux cent douze (143.422.212) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, (iii) neuf millions six cent trente-huit mille soixante-seize (9.638.076) Actions Ordinaires de Classe A2 ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, et (iv) quatre mille (4.000) Actions Ordinaires de Classe B, ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, réparties comme suit:

Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 1

- 1 Action de Commandité à mille Euros (1.000 EUR) détenue par l'Associé Commandité, relative au compartiment susmentionné;

- 26.421.322 Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires de Classe A, relatives au compartiment susmentionné;

- 1.000 Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par l'Associé Commandité, relatives au compartiment susmentionné;

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 1

- 1 Action de Commandité à mille Euro (1.000 EUR) détenue par l'Associé Commandité relative au compartiment susmentionné;

- 55.939.227 Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires de Classe A, relatives au compartiment susmentionné;

- 1.000 Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par l'Associé Commandité, relatives au compartiment susmentionné;

Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 2

- 1 Action de Commandité à mille Euro (1.000 EUR) détenue par l'Associé Commandité relative au compartiment susmentionné;

- 10.537.612 Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires de Classe A, relatives au compartiment susmentionné;

- 9.638.076 Actions Ordinaires de Classe A2 d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires de Classe A, relatives au compartiment susmentionné;

- 1.000 Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par l'Associé Commandité relatives au compartiment susmentionné;

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 2

- 1 Action de Commandité à mille Euro (1.000 EUR) détenue par l'Associé Commandité relative au compartiment susmentionné;

- 50.524.051 Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires de Classe A, relatives au compartiment susmentionné;

- 1.000 Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par l'Associé Commandité relatives au compartiment susmentionné;

toutes ces Actions étant entièrement libérées. Ces Actions Ordinaires sont rachetables en conformité avec les dispositions de l'article 49-8 de la Loi de 1915 et des Statuts».

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille six cent euros (6.600.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. STAMMET, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56437. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179574/491.

(130218824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Blackjack Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 181.458.

In the year two thousand thirteen, on the fifth of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Advent Ship (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 2-4 Rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 154.665, here represented by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, by virtue of a proxy given in Luxembourg on the 4th of December 2013.

- Bain Capital SHIP S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 158.673, here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given in Luxembourg on the 4th of December 2013.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "Blackjack Luxembourg S.à r.l.", (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 2-4 Rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 181.458, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 4, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C").

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of one hundred eighty eight thousand Sterling Pounds (GBP 188,000.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand Sterling Pounds (GBP 12,000.-) up to two hundred thousand Sterling Pounds (GBP 200,000) by the issue of one hundred eighty eight thousand (188,000) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one Sterling Pound (GBP 1.-) having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation, paid up by a contribution in cash amounting to one hundred eighty eight thousand Sterling Pounds (GBP 188,000.-) to be then entirely allocated to the share capital of the Company for an aggregate amount of one hundred eighty eight thousand Sterling Pounds (GBP 188,000.-).

Subscription / Payment

All the one hundred eighty eight thousand (188,000) New Shares are subscribed as follows:

- Advent Ship (Luxembourg) S.à r.l., prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to ninety four thousand (94,000) New Shares each having a par value of one Sterling Pound (GBP 1.-). The global amount of ninety four thousand Sterling Pound (GBP 94,000.-) relating to these New Shares allotted to it, is entirely allocated to the share capital, as specified above.

- Bain Capital SHIP S.à r.l., prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to ninety four thousand (94,000) New Shares each having a par value of one Sterling Pound (GBP 1.-). The global amount of ninety four thousand Sterling Pound (GBP 94,000.-) relating to these New Shares allotted to it, is entirely allocated to the share capital, as specified above.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholders decide to amend and restate the Company's articles of incorporation without changing the purpose of the Company, which shall henceforth be read as follows:

1. Form - Name.

1.1 The Company had been hereby formed as a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "Blackjack Luxembourg S.à r.l."

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole Shareholder or in case of plurality of Shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The Board is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Object. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.3 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.5 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board or thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3: (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

3.11 to act as general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations or memberships or similar corporate structures.

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

5. Capital.

5.1 The Company has a share capital of two hundred thousand Sterling Pounds (GBP 200,000.-) represented by two hundred thousand (200,000) ordinary shares (the "Shares"), having a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each, divided into:

(a) one hundred thousand (100,000) ordinary shares of class A (the "A Shares", their holders being referred to as "A Shareholders"); and

(b) one hundred thousand (100,000) ordinary shares of class B (the "B Shares", their holders being referred to as "B Shareholders").

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Modification of capital.

7.1 The share capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

7.2 by the 1915 Law.

8. The managers.

8.1 The board of managers (the "Board") shall comprise:

i. up to three (3) A Managers selected by the A Shareholders, pursuant to articles 8.2; and

ii. up to three (3) B Managers selected by the B Shareholders, pursuant to articles 8.3.

8.2 In addition to all other rights the A Shareholder may have as shareholder, the A Shareholder is entitled by written notice to the Company from time to time to nominate for appointment or removal up to 6 non-executive managers in order of preference out of which the Shareholders' Meeting shall appoint or remove up to 3 non-executive managers. Each manager appointed in accordance with this article 8.2 will be an "A Manager".

8.3 In addition to all other rights the B Shareholder may have as shareholder, the B Shareholder is entitled by written notice to the Company from time to time to nominate for appointment or removal up to 6 non-executive managers in order of preference out of which the Shareholders' Meeting shall appoint or remove up to 3 non-executive managers. Each manager appointed in accordance with this article 8.3 will be a "B Manager".

8.4 If either the A Shareholder Group or the B Shareholder Group becomes and whilst it remains a Minority Group, such Minority Group shall only be entitled to nominate two Managers in order of preference to be appointed to or removed from the Board and the Majority Group shall be entitled to nominate up to 10 Managers in order of preference to be appointed to or removed from the Board, and the Shareholders vote at a shareholders' meeting in favour of all resolutions and shall carry out all acts necessary to appoint and remove one Minority Group appointed Manager and 5 Majority Group appointed Managers accordingly. The Minority Group shall procure that the Manager appointed by it will, subject to his fiduciary duties, vote at Board Meetings as directed by the Majority Group. If the Minority Group-appointed Manager fails to vote as directed by the Majority Group (subject to his fiduciary duties), the Minority Group shall lose the right to nominate a Manager for appointment and removal and the Majority Group shall be entitled to nominate up to 12 Managers in order of preference to be appointed to and/or removed from the Board, and the Shareholders shall vote at a shareholders' meeting in favour of all resolutions and shall carry out all acts necessary to remove any Minority Group appointed Manager(s) and appoint up to 6 Majority Group appointed Managers accordingly. If and for as long as a Minority Group holds directly or indirectly less than 10% of the equity share capital in Topco (excluding any dilution that has proportionately the same effect on each Investor) then such Group shall lose the right to appoint any Manager (s) pursuant to this article 8.4 and the Shareholders shall vote at a shareholders' meeting in favour of all resolutions and shall carry out all acts necessary to (i) remove such Manager(s) accordingly and (ii) replace such Manager(s) nominated by the Majority Group.

8.5 The Managers shall appoint a Chairman from amongst their members, the appointment for such to last 12 months. The Chairmanship will alternate between the Managers appointed by the Shareholders, provided that, in the event that either the A Shareholder Group or the B Shareholder Group becomes and whilst it remains a Minority Group, the Chairman shall be one of the Managers appointed by the Majority Group. The Chairman shall not be entitled to a casting vote on any resolution of the Board.

9. Powers of the managers.

9.1 The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the 1915 Law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board.

9.2 Any Manager having an interest in a transaction submitted for approval to the Board conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transaction in which any of the managers may have had an interest conflicting with that of the company.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company shall be validly bound in any circumstances by one A Manager together with one B Manager.

11. Board meetings.

11.1 The quorum for meetings of the Board shall be two Managers, of which one shall be an A Manager and one shall be a B Manager, provided that, in the event that either the A Shareholder Group or the B Shareholder Group becomes and whilst it remains a Minority Group, the quorum shall be any two Managers appointed following nomination by the Majority Group.

11.2 If a meeting is adjourned due to the non-attendance of the A Manager or by the B Manager (to the extent required for the quorum to be present), the meeting shall be reconvened within 7 days' unless there is an urgent need to reconvene the meeting on shorter notice (as determined by one B Manager or the A Manager respectively), whereupon at least 48 hours' notice must be given. The quorum at such reconvened meeting shall not include the A Manager or the B Manager as the case may be.

11.3 Meetings of the Board ("Board Meetings") may be convened by any Manager.

11.4 Board Meetings shall be held not less than once a month unless agreed otherwise by the Shareholders and shall be held outside the United Kingdom. Board Meetings can be physical or telephonic at determination of the Managers. Board Meetings which are physical shall make provision for attendance by telephone. The Board shall send each Manager:

i. not less than 48 hours' advance notice of each meeting of the Board or of a committee of the Board and not less than 24 hours before such meeting an agenda of the business to be transacted at such meeting (together with all papers

to be circulated or presented to the same in a "Board Pack", the form of which will be agreed between the Managers and the other members of the Board); and

ii. as soon as practicable after each such meeting, a copy of the minutes.

11.5 A resolution in writing signed by all the Managers shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

11.6 Resolutions of the Board shall be passed by simple majority of votes, such majority to include at least one A Manager and at least one B Manager, provided that, in the event that either the A Shareholder Group or the B Shareholder Group becomes and whilst it remains a Minority Group, the majority shall only need to include Managers appointed by the Majority Group.

12. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

12.1 Each Shareholder shall be entitled to convene and hold on not less than 48 hours' notice (unless with the consent of the other) any general meeting of Shareholders at such place and time as such Shareholder reasonably determines at which any resolution reasonably required by it will be proposed. Both Shareholders must attend a meeting for it to be quorate until such time as the Minority Group holds directly or indirectly less than 10% in the Company and the A Investor taken together (excluding any dilution of its interest that has proportionately the same effect on each Shareholder) whereupon, only the Majority Group must attend for the meeting to be quorate.

12.2 Whilst the Minority Group holds directly or indirectly less than 10% in the Company and the A Investor taken together (excluding any dilution of its interest that has proportionately the same effect on each Shareholder), if within one hour following the time appointed for any meeting a quorum is not present, or if during any meeting a quorum ceases to be present, such meeting shall be adjourned to the next Business Day at the same time and place. Only the Majority Group must attend for such second meeting to be quorate.

12.3 Each Shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

12.4 Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of Shareholders they relate to.

12.5 The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

12.6 Unless otherwise provided by the 1915 Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

12.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

12.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

12.9 A written resolution signed by both Shareholders shall be valid and effective as if it had been passed at a general meeting of the Company duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form signed by or on behalf of each Shareholder.

12.10 If a Minority Group holds directly or indirectly less than 10% of the Shares in the Company and the A Investor taken together (excluding any dilution of its interest that has proportionately the same effect on each Investor), the Minority Group shall promptly sign any written resolution as reasonably required by the Majority Group provided that such resolution does not have a materially and disproportionately adverse effect on the Minority Group compared to the Majority Group.

13. Votes. Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may be represented at any general meeting, by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a Shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

14. Business year.

14.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

14.2 The Board draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to Shareholders.

15. Distribution of profits.

15.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

15.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

15.3 The Board may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the 1915 Law.

16. Dissolution, Liquidation.

16.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

16.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders.

17. Transfers of securities. General prohibition on transfer

17.1 No transfer of any Securities, or any interest in any Securities, may be made except pursuant to the Articles. For this purpose, an interest in any Securities is deemed to be transferred if a holder of Securities enters into an agreement (other than these Articles) with any person in respect of the exercise of votes attached to such Securities.

17.2 Subject to article 17.3, no Securities may be transferred except:

(a) pursuant to article 17.4; or

(b) prior to 30 November 2015 (such period being the "Lock-Up Period"), with the consent of the other Investor (provided that the Investor is not a Minority Group holding directly or indirectly less than 10% of the equity share capital in Topco (excluding any dilution that has proportionately the same effect on each Investor) whereupon such consent will not be required), subject to the provisions of articles 18 and 20;

(c) following the Lock-Up Period, in accordance with articles 18 and 20; or

(d) at any time pursuant to article 19.

17.3 Notwithstanding article 17.2, the Investors agree that the restrictions on transfer contained in article 20 of the Investment Agreement shall apply to transfers by the Investors of their Securities as if the Investors held a direct interest in Topco.

Permitted transfers by the Investors, A Shareholder and B Shareholder

17.4 The following transfers are permitted under this article 17 (including any agreement in respect of the exercise of votes attached to such Securities):

a. in the case of an Investor which is an undertaking, a transfer to an Affiliate of that Investor provided that the transferee agrees with the Company that if the transferee ceases to be an Affiliate of the Investor, all its Securities will be transferred to the original transferor or another Affiliate of the original transferor;

b. any transfer of Securities by a holder which is a Fund or by its trustee, custodian or nominee or by an Investment Holding Company or Co-investor:

i. to any trustee, nominee or custodian for such Fund and vice versa;

ii. to any shareholder in any such Fund;

iii. to any other Fund, or its trustee, nominee or custodian, managed or advised by the same manager or adviser as any such Fund (or an Affiliate of such manager or adviser);

iv. to any Investment Holding Company or any trustee, nominee or custodian thereof; or

c. a transfer on or after an Initial Public Offering provided that such transfer is permitted by any IPO Shareholders' Agreement;

d. where that transfer is pursuant to and in accordance with articles 18, 19 or 20;

e. any transfer between the Investors; or

f. with the consent of the Advent Investor and the Bain Investor, any transfer to a person who will be, or is, appointed as a chairman and/or a director and/or an employee of a Group member; or

g. with the consent of the Advent Investor and the Bain Investor, any transfer effected as part of a transfer of Securities by an individual ceasing to be an employee, consultant or director of the Group.

17.5 Each of Advent and Bain shall procure that the A Shareholder and the B Shareholder, respectively, together with any other holding company holding shares directly or indirectly in the A Shareholder or the B Shareholder, respectively,

shall not issue or permit the transfer of shares such that the provisions of article 17 would be breached if they applied to such shares.

Transfer as a strip

17.6 No person shall transfer any Securities without, at the same time, also transferring an equal proportion of its holding of all Securities.

End of transfer restrictions

17.7 Article 17 to 20 shall cease to apply (except in relation to Securities which are in the process of being transferred) upon the occurrence of a Sale or an Initial Public Offering (subject in the case of an Initial Public Offering to any transfer restrictions contained in an IPO Shareholders' Agreement).

Discretion to refuse to register a transfer

17.8 The Managers may refuse to register the transfer of Securities if they suspect that the proposed transfer may be fraudulent or in breach of these Articles, provided the transferee is informed of the refusal as soon as practicable and in any event within two months of the transfer being lodged with the Company.

18. Tag-along rights. Tag-along mechanism

18.1 Subject to article 18.8, no transfer of any Securities (or any interest in any Securities) may be made by an Investor (a "Selling Shareholder") unless the proposed Acquirer of such Securities has first made a written offer in accordance with this article 18 to the Non-Selling Shareholders to purchase a number of their Securities proportionate to the number being sold by the Selling Shareholder at the Notified Price, and on no less preferential terms and conditions (including time of payment, form of consideration, representations, warranties, covenants and indemnities (if any), provided they are given on a several basis) as to be paid and given to and by the Selling Shareholder(s). The liability of a Tagging Shareholder for any claims under the same shall be pro rata to the number of shares it transfers as a proportion of the total number of shares being transferred subject to this article 18 and capped at its pro rata share of any cap on such claims, such cap not to exceed the aggregate proceeds received by such Non-Selling Shareholder from such a transfer.

18.2 Each Tagging Shareholder shall transfer the legal and beneficial title to its relevant Securities covered by the Proposed Tag-along Transfer to the relevant Acquirer on the terms set out in this article 18, by delivering to the Company on or before the date of completion of the Proposed Tag-along Transfer:

- a. if a certificate has been issued in respect of the relevant Securities, the relevant certificates (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board); and
- b. a duly executed sale agreement or form of acceptance in a form reasonably specified by the Selling Shareholder, in each case against payment of the aggregate consideration due to it.

Costs

18.3 A Tagging Shareholder is responsible for his or its proportionate share of the costs of the Proposed Tag-along Transfer to the extent not paid or reimbursed by the Acquirer or the Company based on his or its number of Shares sold as a proportion of all Shares sold.

Advance notice of tag-along offer

18.4 The Selling Shareholder(s) must give written notice to each Non-Selling Shareholder of each Proposed Tag-along Transfer at least ten Business Days prior to signing a definitive agreement relating to the Proposed Tag-along Transfer providing details of the Acquirer and its proposed price and, to the extent it is able, the other terms and conditions.

Terms of tag-along offer

18.5 The written offer required to be given by the Acquirer under this article 18 must be given not more than five Business Days after the signing of the definitive agreement relating to the Proposed Tag-along Transfer and must be open for acceptance during the Acceptance Period. The Selling Shareholder(s) must deliver or cause to be delivered to the Non-Selling Shareholders copies of all transaction documents relating to the Proposed Tag-along Transfer promptly as the same become available.

Acceptance of tag-along offer

18.6 If a Non-Selling Shareholder wishes to accept the Acquirer's offer under this article 18, it must do so by means of a written notice to the Selling Shareholder(s) indicating its acceptance of the offer in respect of all of the number of its Shares specified in the written offer.

Effect of no acceptances of tag-along offer

18.7 If some or all of the Non-Selling Shareholders do not accept such offer within the Acceptance Period, the Proposed Tag-along Transfer is permitted to be made:

- a. within 45 Business Days after the expiry of that period;
- b. so long as it takes place on terms and conditions no more favourable in any respect to the Selling Shareholder(s) than those stated in the written offer; and
- c. on the basis that all of the Shares proposed to be sold under the Proposed Tag-along Transfer are transferred.

Exclusions

18.8 The provisions of this article 18 will not apply to any transfers of Shares:

- a. in respect of which a Drag-Along Notice has been served; or
- b. which is a Permitted Transfer; or
- c. which is made pursuant to article 20; or
- d. to a new holding company of the Company which is established for the purposes of planning for a reorganization or an Exit and in which the share capital structure (principally the shareholdings) of Topco is and the rights of the Shareholders are replicated in all material respects.

19. Drag-along rights. Drag-along mechanism

19.1 Subject to the Investors first having had the opportunity to exercise their rights under article 20, if, after 30 November 2017, an Investor agrees terms for a Proposed Drag-Along Sale with a Purchaser (a "Dragging Shareholder") then, on receipt of written notification from the Dragging Shareholder, all the Dragged Shareholders are bound to transfer such proportion of the total number of their Securities as equals the number of Securities being transferred by the Dragging Shareholder as a proportion of the total number of Securities of the Dragging Shareholder prior to such transfer, on the same terms as agreed by the Dragging Shareholder (save as provided in this article 13).

19.2 Each Dragged Shareholder shall transfer the legal and beneficial title to its dragged Securities to the Third Party Purchaser(s) on the terms of this article 13, by delivering to the Company on or before the date of the completion of the Proposed Drag-Along Sale:

- a. if a certificate has been issued for the Securities, the relevant certificates (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board); and
- b. a duly executed sale agreement in a form agreed by the Dragging Shareholder under which the Dragged Shareholder will provide (and will use reasonable efforts to cause any security holder participating in such a sale to provide) the same representations and warranties and indemnifications as are provided by the Dragging Shareholder provided that the liability of a Dragged Shareholder for any claims under the same shall be pro rata to its shareholding as a proportion of the entire issued share capital at that time and capped at its pro rata share of any cap on such claims (such cap not to exceed the aggregate proceeds received by such Dragged Shareholder from such a transfer) and will transfer on the date of the completion of the Proposed Drag- Along Sale the legal and beneficial title to the dragged Securities to the Third Party Purchaser, free from all Security Interests and with full title guarantee.

Costs

19.3 Each Dragged Shareholder is responsible for his or its proportionate share of the costs of the Proposed Drag-Along Sale (to the extent not paid or reimbursed by the Third Party Purchaser) based on his or its number of Shares held.

Drag-Along notice

19.4 The Drag-Along Notice must set out the number of Securities proposed to be transferred, the name and address of the proposed Third Party Purchaser, the proposed amount and form of consideration and any other terms and conditions of payment offered for the Securities. The Drag-Along Notice may make provision for the Dragged Shareholders to elect to receive consideration in the form of shares or preferred equity certificates or loan notes on different terms to those agreed by the Dragging Shareholder, and the proposed Third Party Purchaser may offer a preferred equity certificate and/or a loan note and/or share and/or cash alternative to the Dragging Shareholder and/or Dragged Shareholder. The Drag-Along Notice must specify a date, time and place for the Dragged Shareholder to execute transfers and pre-emption waivers in respect of their Shares, being a date which is not less than five Business Days after the date of the Drag-Along Notice (and not earlier than the transfer by the Dragging Shareholder). The Drag-Along Notice may be expressed to be conditional upon completion of the sale by the Dragging Shareholder. A Drag-Along Notice shall be valid for a period of 12 months from the date of issue.

19.5 An Investor shall cease to have the right to be a Dragging Shareholder once it becomes and whilst it remains a Minority Group.

Execution of transfers and pre-emption waivers

19.6 If a Dragged Shareholder does not, within five Business Days of the date of the Drag-Along Notice (or on the date specified in the Drag- Along Notice if later than five Business Days after the date of the Drag-Along Notice) execute transfers and pre-emption waivers in respect of his Securities (the "Defaulting Shareholder"), then each member of the Board (individually) is authorised to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of that Dragged Shareholder each of the documents referred to in article 19.2. and on the same terms as those accepted by the Dragging Shareholder (including, without limitation, the same form of consideration, which may include shares and/or other security issued by the Third Party Purchaser) and, against receipt by the Company (on trust for the member) of the consideration payable for the Securities. After the Third Party Purchaser or its nominee has been registered as the holder the validity of such proceedings may not be questioned by any person. The Company will deliver the consideration payable for each Dragged Shareholder's Securities held on trust in accordance with this article 19.6 for a member to that member as soon as practicable following the delivery to the Company by that member of his original share certificate in respect of such Securities or an indemnity for a lost share certificate in a form reasonably acceptable to the Dragging Shareholder.

19.7 The Shareholders acknowledge and agree that the authority conferred under article 19.6 is necessary as security for the performance by the Dragged Shareholders of their obligations under these Articles.

19.8 Following the issue of a Drag-Along Notice, if any person becomes a New Member, a Drag-Along Notice is deemed to have been served upon the New Member on the same terms as the previous Drag-Along Notice. The New Member will be bound to sell and transfer all such Securities acquired by him or it to the Third Party Purchaser or as the Third Party Purchaser may direct and the provisions of this article 19.8 shall apply (with necessary modifications) to the New Member save that completion of the sale of such Securities shall take place immediately following the registration of the New Member as a shareholder.

19.9 If, after 30 November 2017, an Investor (provided that it is not a Minority Group at that time) agrees the terms of a sale to a Third Party Purchaser of more than 50% of the Shares of Topco or all or substantially all of the consolidated assets of Topco, then the Shareholders shall consent to and do all such things as are necessary to enable that Investor respectively to: (i) invoke the provisions of clause 17 of the Investment Agreement and article 15 of the articles of Topco; or (ii) realise its investment through the sale of the entire issued share capital of such subsidiary or subsidiaries.

20. Right of first offer.

20.1 Subject to articles 17.2 and 20.4, if an Investor, at any time wishes to transfer any of its Securities, then before such Investor (the "ROFO Shareholder") Transfers any Securities, the ROFO Shareholder shall give notice in writing (the "ROFO Transfer Notice") to the other Investor of its desire to do so and it will not Transfer such Shares unless the following procedures of this article 20 have been observed.

20.2 The ROFO Transfer Notice:

- a. shall specify the number and class of Securities proposed to be transferred ("Offered Securities");
- b. shall specify the price per Security at which the ROFO Shareholder proposes to Transfer the Offered Securities (the "Prescribed Price");
- c. shall constitute the Company as the ROFO Shareholder's agent to offer to sell to the other Investors (the "Offerees") the Offered Securities in accordance with article 20.3;
- d. shall state whether the ROFO Transfer Notice is conditional upon all (and not part only) of the offered shares being sold pursuant to the following provisions of article 20.3; and
- e. shall not be withdrawn except as provided in article 20.3.

20.3 The other Investor shall have 45 days to agree and sign a binding sale and purchase agreement for the purchase of the Offered Securities from the ROFO Shareholder. If no agreement is reached within this period, the ROFO Shareholder may: (i) withdraw the ROFO Transfer Notice; or (ii) proceed with the Transfer of the Offered Securities to a third party within 9 months at a price not lower than the Prescribed Price and otherwise on not materially worse terms for the ROFO Shareholder than those offered by the other Investor to the ROFO Shareholder, subject to the condition that any third party transferee must enter into a Deed of Adherence prior to the Transfer of such Offered Securities to it.

20.4 If a Minority Group holds directly or indirectly less than 10% in Topco (excluding any dilution of its interest that has proportionately the same effect on each Investor), then an Investor which is a Majority Group shall not have to comply with this article 20.

21. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

22. Definitions. When used in these Articles the following terms shall have the meanings set out below, it being understood that any legal term for any action, remedy, method of judicial proceeding, legal document, legal status, court, official or any legal concept of thing shall in respect of any relevant jurisdiction be deemed to include what most nearly approximates in that jurisdiction to the legal term used herein:

"1915 Law" is defined in article 1;

"A Investor" Ship Investor & Cy S.C.A.;

"A Managers" the managers appointed pursuant to article 8.2 and "A Manager" means any one of them;

"Acceptance Period" the period beginning with the date of the written offer given pursuant to article 18 and ending not less than fifteen Business Days after the date of the written offer such period to be specified in the written offer;

"Acquirer" any person or group of persons acting in concert (other than an Investor or its Affiliates or a Permitted Transferee) interested in acquiring Shares from a Selling Shareholder;

"Advent" means the Funds controlling the A Shareholder;

"Affiliate" with respect to a person (the "First Person"):

(a) another person that, directly or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with, the First Person;

(b) a pooled investment vehicle organised by the First Person (or an Affiliate thereof) the investments of which are directed by the First Person (or an Affiliate thereof);

(c) a Fund organised by the First Person for the benefit of the First Person's (or its Affiliates') partners, officers or employees or their dependants;

(d) a successor trustee or nominee for, or a successor by reorganisation of, a qualified trust; or

(e) a person who is associated with the First Person through the provision of consultancy services to or employment by that First Person or to the Group on that First Person's behalf.

"A Shareholders" the holders of A Shares;

"A Shareholder Group" means the A Shareholder and its Permitted Transferees;

"A Shares" the A shares of GBP 1.00 each in the capital of the Company;

"Articles" is defined in article 1;

"Bain" means the Funds controlling the B Shareholder;

"B Managers" the manager appointed pursuant to article 8.3 and "B Manager" means any one of them;

"B Shareholder" the holders of B Shares;

"B Shareholder Group" means the B Shareholder and its Permitted Transferees;

"B Shares" the B shares of GBP 1.00 each in the capital of the Company;

"Board" the board of managers of the Company from time to time;

"Board Meetings" is defined in article 11.3;

"Board Packs" is defined in article 11.4;

"Business Day" any day, except a Saturday or Sunday or a public holiday in the United Kingdom or Luxembourg, on which banks in the City of London and Luxembourg are open for business;

"Chairman" the chairman of the Board from time to time appointed pursuant to article 8.5;

"Company" means Blackjack Luxembourg S.à r.l.;

"Defaulting Shareholder" a Shareholder who fails to transfer the Transfer Shares in accordance with these Articles;

"Drag-Along Notice" notice from the Dragging Shareholder to each Dragged Shareholder of any Proposed Drag-Along Sale to be given as soon as practicable after reaching agreement in respect of the Proposed Drag-Along Sale;

"Dragged Shareholders" Shareholders other than the Dragging Shareholder;

"Dragging Shareholder(s)" the A Shareholder or the B Shareholder who wishes to sell all its Shares;

"Exit" the date of admission of equity securities to trading on a public securities market pursuant to an Initial Public Offering or the date on which an agreement or agreements for a Sale become unconditional in all respects or the date of a Liquidation;

"Fund":

(a) any collective investment scheme (as defined in the FSMA);

(b) any investment professional, high net worth company, high net worth unincorporated association and high value trust (each as defined in the FPO), partnership, limited partnership, pension fund or insurance company;

(c) any person who is an authorised person under the FSMA; and

(d) any subsidiary or parent undertaking of any of the foregoing or any co-investment scheme;

"FPO" the Financial Services and Markets Act (Financial Promotion) Order 2001;

"FSMA" the Financial Services and Markets Act 2000;

"Group" the Company and its subsidiary undertakings from time to time, and "Group member" and "member of the Group" any such entity;

"Holding Companies" each of the Company and Topco, and "Holding Company" means either of them;

"Initial Public Offering" the first public offering of any class of equity securities by Topco or a subsidiary of Topco (or a new holding company interposed for the purposes of being a successor of Topco or such subsidiary) in the legal form that results in a listing of such class of securities on a public securities market, whether effected by way of an offer for sale, a new issue of shares, an introduction, a placing or otherwise;

"Investment Agreement" means the investment agreement related to Topco;

"Investment Holding Company" an entity wholly or substantially wholly owned by a Fund;

"IPO Shareholders Agreement" an agreement for the orderly transition of the Group onto the public markets, including customary terms relating to share transfers;

"Liquidation" the making of a winding-up order by a court of competent jurisdiction or the passing of a resolution by members of the Company that the Company be wound-up;

"Luxembourg Law" is defined in article 3.11;

"Majority Group" either the A Shareholder Group or the B Shareholder Group during any period when the other such Shareholder Group has a direct or indirect Shareholding (when taken together with the other such Shareholder Group's shareholding in the A Investor) that is smaller than the direct or indirect Shareholding of the Shareholder Group (when taken together with such Shareholder Group's shareholding in the A Investor) by 5% or more.;

"Managers" the managers of the Company appointed as set out under article 9 and, "Manager" means any of them;

"Minority Group" either the A Shareholder Group or the B Shareholder Group during any period when such Shareholder Group has a direct or indirect Shareholding (when taken together with such Shareholder Group's shareholding

in the A Investor) that is smaller than the direct or indirect Shareholding of the other Shareholder Group (when taken together with such other Shareholder Group's shareholding in the A Investor) by 5% or more;

"New Member" a person becoming a new member of the Company due to the exercise of a pre-existing option to acquire Shares in the company following the issue of a Drag-Along Notice;

"Non-Selling Shareholders" each holder of Securities who is not a Selling Shareholder;

"Notified Price" the same price per Security offered by the Acquirer to the Selling Shareholder(s);

"PEC Instrument" any instrument entered into by the Company and constituting the PECs;

"PECs" (i) the preferred equity certificates of the Company with a nominal value of £1.00 each constituted by the PEC Instrument; and (ii) any new preferred equity certificates of the Company issued from time to time on the same or substantially the same terms as those issued pursuant to the PEC Instrument;

"Permitted Transfer" a transfer of Securities pursuant to article 17, and "Permitted Transferee" shall be construed accordingly;

"Proposed Drag-Along Sale" the proposed sale to a Third Party Purchaser of more than 50% of the Shares of the Company;

"Proposed Tag-along Transfer" the proposed transfer of any Securities by a Selling Shareholder which would result in a person other than a then current Investor or its Affiliates or a Permitted Transferee holding Securities;

"Sale" the sale and transfer of all the shares in Topco or the sale of the whole (or substantially the whole) of the consolidated assets and undertakings of Topco;

"Securities" Shares, PECs, YFPECs and any other equity securities or shareholder debt, in each case issued to the Shareholders of the Company from time to time;

"Selling Shareholder" a Shareholder proposing to transfer any Securities (or any interest in any Securities) in the Company;

"Security Interest" includes any mortgage, charge, pledge, lien, encumbrance, hypothecation or assignment or any other agreement or arrangement having the effect of conferring security;

"Shareholder Group" the A Shareholder Group or the B Shareholder Group;

"Shareholders" the A Shareholders and the B Shareholders;

"Shareholders' Meeting" means a meeting of the Company's Shareholders held from time to time in accordance with the rules of the Luxembourg law.

"Shareholding" the Shares held by a Shareholder;

"Shares" the ordinary shares in the capital of the Company, the rights of which are set out in the Articles and "Share" means any of them;

"Tagging Shareholder" a Non-Selling Shareholder who accepts an offer made in accordance with article 18;

"Third Party Purchaser" bona fide arms-length third party purchaser (being a person or group of persons acting in concert, other than an Investor or its Affiliates) of Securities;

"Topco" Ship Luxco Holding & Cy S.C.A., the details for which are set out in Part B of Schedule 3;

"Transfer" a transfer, sale, assignment, pledge, hypothecation or other disposition, whether directly or indirectly, including pursuant to the creation of a derivative security, the grant of an option or other right, the imposition of a restriction on disposition or voting, by operation of law or by any disposition of an ownership interest in any parent holding company of the relevant person and "Transferred", "Transferor" and "Transferee" shall be construed accordingly;

"YFPEC Instrument" any instrument entered into by the Company and constituting the YFPECs;

"YFPECs" (i) the yield free preferred equity certificates of the Company with a nominal value of £1.00 each constituted by the YFPEC Instrument; and (ii) any new yield free preferred equity certificates of the Company issued from time to time on the same or substantially the same terms as those issued pursuant to the YFPEC Instrument."

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently deed are estimated at approximately two thousand Euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Advent Ship (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 Rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154.665, ici représenté par Linda HARROCH, avocat, ayant son adresse professionnelle au Howald, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 4 décembre 2013.

- Bain Capital SHIP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 158.673, ici représentée par Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 4 décembre 2013.

Les procurations signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «Blackjack Luxembourg S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 Rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 181.458, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 4 novembre 2013, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»).

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cent quatre-vingt-huit mille Livres Sterling (GBP 188.000,-), de façon à l'accroître de son montant actuel de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-) à deux cent mille Livres Sterling (GBP 200.00,-), par l'émission de cent quatre-vingt-huit mille (188.000) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société, payées par un apport en cash d'un montant de cent quatre-vingt-huit mille Livres Sterling (GBP 188.000,-), alloué ensuite entièrement au capital social pour un montant total de cent quatre-vingt-huit mille Livres Sterling (GBP 188.000,-).

Souscription / Paiement

L'ensemble des de cent quatre-vingt-huit mille (188.000) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites comme suit:

- Advent Ship (Luxembourg) S.à r.l., précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à quatre-vingt-quatorze mille Nouvelles Parts Sociales, chacune ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-). Le montant global de quatre-vingt-quatorze mille Livres Sterling (GBP 94.000,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société, tel que mentionné précédemment.

- Bain Capital SHIP S.à r.l., précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à quatre-vingt-quatorze mille Nouvelles Parts Sociales, chacune ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-). Le montant global de quatre-vingt-quatorze mille Livres Sterling (GBP 94.000,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société, tel que mentionné précédemment.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier et de refondre les statuts de la Société sans changer l'objet de la Société, qui devront désormais dès lors être lu comme suit:

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société a été constituée en tant que société à responsabilité limitée luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «Blackjack Luxembourg S.à.r.l.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'Associé unique ou en cas de pluralité d'Associés au moyen d'une résolution de l'Assemblée des Associés délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le Conseil de Gérance est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce Transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de Transfert du siège social sera prise par le Conseil de Gérance.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que Société Holding d'Investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des parts sociales, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir par tout autre moyen tout bien immeuble ou meuble et tout droit ou privilège existant sur ce bien ou relatif à celui-ci;

3.3 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant pour les parts sociales, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.4 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.5 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Conseil de Gérance estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.6 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la loi luxembourgeoise (la «Loi Luxembourgeoise»)) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.7 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.8 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur part sociales ou autres titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent article 3.8 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription de parts sociales ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.9 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent article 3: (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.10 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Conseil de Gérance considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

3.11 d'agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à deux cent mille Livres Sterling (GBP 200.000,00) représenté par deux-cent mille (200.000) parts sociales ordinaires ayant chacune une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.00) (les "Parts Sociales") divisées en:

(a) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales A", leur détenteurs étant les "Associés A");
et

(b) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales B", leur détenteur étant les "Associés B").

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque part sociale est indivisible.

6.2 Une part sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une part sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette part sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Modification du capital.

7.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'Assemblée des Associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

7.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres Part Sociales sous les conditions prévues par la Loi de 1915.

8. Gérants.

8.1 Le conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») sera composé:

(a) jusqu'à trois (3) gérants de classe A désignés par l'Associé A, selon les conditions de l'article 8.2;

(b) jusqu'à trois (3) gérants de classe B désignés par l'Associé B, selon les conditions de l'article 8.3.

8.2 En plus des droits que l'Associé A peut avoir en tant qu'Associé, l'Associé A est en droit par le biais d'une demande écrite à la Société et ce, à tout moment de désigner pour nomination ou démission jusqu'à six (6) Gérants dans un ordre de préférence parmi lesquels l'Assemblée des Associés en nommera trois (3) aux fonctions de Gérant. Chaque Gérant nommé en conformité avec cet article 8.2 sera un «Gérant A».

8.3 En plus des droits que l'Associé B peut avoir en tant qu'Associé, l'Associé B est en droit par le biais d'une demande écrite à la Société et ce, à tout moment de désigner pour nomination ou démission six (6) Gérants parmi lesquels l'Assemblée des Associés en nommera trois (3) aux fonctions de Gérant. Le Gérant nommé en conformité avec cet article 8.3 sera un «Gérant B».

8.4 Si l'un ou l'autre Associé du Groupe A ou Associé du Groupe B le devient, alors qu'il reste un Groupe Minoritaire, un tel Groupe Minoritaire ne pourra désigner que deux (2) Gérants à nommer ou à révoquer du Conseil de Gérance et le Groupe Majoritaire pourra désigner jusqu'à dix (10) Gérants par ordre de préférence à nommer ou révoquer du Conseil de Gérance, et les Associés voteront à une Assemblée des Associés en faveur de toutes les résolutions et accompliront tous les actes nécessaires pour nommer et révoquer un (1) Groupe Minoritaire nommé Gérant et cinq (5) Groupe Majoritaire nommés Gérants en conséquence. Le Groupe Minoritaire devra s'assurer que le Gérant nommé par lui, sous réserve de ses obligations fiduciaires, votera aux réunions du Conseil tel que prescrit par le Groupe Majoritaire. Si le Groupe Minoritaire - nommé Gérant ne parvient pas à voter selon les directives du Groupe Majoritaire (sous réserve de ses obligations fiduciaires), le Groupe Minoritaire perdra le droit de désigner un (1) Gérant en vue de sa nomination et sa révocation et le Groupe Majoritaire aura le droit de désigner jusqu'à douze (12) Gérants en vue de leur nomination ou révocation du Conseil de Gérance, et les Associés voteront à l'Assemblée des Associés en faveur de toutes les résolutions et procéderont à tous les actes nécessaires pour faire démissionner tout Groupe Minoritaire nommé Gérant (s) et nommeront jusqu'à six (6) Groupe Majoritaire nommés Gérants en conséquence. Si et aussi longtemps qu'un Groupe Minoritaire détient directement ou indirectement au moins 10% du capital social dans l (à l'exclusion de toute dilution qui aurait proportionnellement le même effet sur chaque Associé), alors un tel Groupe perdra le droit de nommer tous Gérant(s) conformément à la présente clause 8.4 et les Associés voteront à une Assemblée des Associés en faveur de toutes résolutions et accompliront tous les actes nécessaires pour (i) faire démissionner de tel(s) Gérants(s) en conséquence et (ii) remplacer de tel(s) Gérants(s) désignés par le Groupe Majoritaire.

8.5 Les Gérants nommeront un Président parmi leurs membres, nommé pour une durée de douze (12) mois. La Présidence sera alternée entre les Gérants nommés par les Associés, à condition que, dans le cas où soit l'Associé du Groupe A ou l'Associé du Groupe B le devient alors qu'il reste un Groupe Minoritaire, le Président sera l'un des Gérants nommés par le Groupe Majoritaire. Le Président n'aura pas droit à une voix prépondérante lors du vote des résolutions du Conseil de Gérance.

9. Pouvoirs des gérants.

9.1 Le Conseil de Gérance a le pouvoir de prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

9.2 Tout Gérant ayant un intérêt, dans une transaction soumise à l'approbation du Conseil de Gérance, opposé à l'intérêt de la Société, devra en aviser le Conseil de Gérance et faire consigner sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance. Il ne pourra prendre part à ces délibérations. Lors de la prochaine Assemblée des Associés, avant que toute autre résolution soit soumise au vote, un rapport spécial devra être effectué sur toutes les transactions dans lesquelles tout Gérant pourrait avoir un intérêt opposé à celui de la Société.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, la Société sera valablement représentée en toute circonstance par la signature conjointe de d'un Gérant A et d'une Gérant B.

11. Réunions du conseil de gérance.

11.1 Le quorum de présence pour les réunions du Conseil de Gérance sera de deux Gérants, dont l'un sera un Gérant A et l'autre un Gérant B, pour autant que, dans le cas où l'Associé du Groupe A ou l'Associé du Groupe B devient et reste un Groupe Minoritaire, le quorum de présence sera de deux (2) Gérants nommés suivant désignation par le Groupe Majoritaire.

11.2 Si une réunion est ajournée en raison de l'absence du Gérant A ou du Gérant B (pour autant que sa présence soit requise pour le quorum), la réunion sera re-convoquée dans les 7 jours à moins qu'il y ait un besoin urgent de re-convoquer la réunion dans un délais plus court (comme cela serait déterminé par un Gérant A ou un Gérant B), en sachant que notification devra être donnée au moins 48 heures avant la tenue de cette réunion re-convoquée. Le quorum à cette réunion re-convoquée n'inclura pas ni le Gérant A ni le Gérant B.

11.3 Les réunions du Conseil de Gérance (les «Réunions») peuvent être convoquées par tout Gérant.

11.4 Les Réunions seront tenues au moins une fois par mois sauf accord exprès différent des Associés et seront tenues en dehors de Grande-Bretagne. Les Réunions pourront se tenir en personne ou par téléphone suivant la détermination des Gérants. Les Réunions tenues en personne prévoiront la présence par téléphone. Le Conseil de Gérance enverra à chaque Gérant:

(a) pas plus tard que 48 heures avant chaque réunion du Conseil de Gérance ou d'un comité du Conseil de Gérance (incluant le Comité Audit et le Comité de Rémunération) et pas plus tard que 24 heures avant ces Réunions, un agenda des points à discuter à ces Réunions (ainsi que tout support devant être circulé ou présenté, le "Board Pack", la forme devant être approuvée entre les Gérants et les autres membres du Conseil de Gérance); et

(b) dès la fin de chaque réunion du Conseil de Gérance, une copie des procès-verbaux.

11.5 Une résolution écrite, signée par tous les Gérant est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants.

11.6 Les résolutions du Conseil seront passées à la majorité simple des votes, une telle majorité inclura au moins un Gérant A et au moins un Gérant B, pour autant que, dans le cas où un Associé du Groupe A ou un Associé du Groupe B devienne et reste un Groupe Minoritaire, la majorité n'inclura que des Gérants nommé par le Groupe Majoritaire.

12. Pouvoirs de l'associé unique / Assemblée générale des associés.

12.1 Chaque Associé aura le droit de convoquer et tenir toute Assemblée des Associés, en le notifiant au moins 48 heures avant la tenue de cette réunion (sauf en cas d'accord avec les autres Associés), au lieu et place que cet Associé déterminera raisonnablement au cours de laquelle une résolution raisonnablement nécessaire sera proposée par ledit Associé. Les deux Associés devront assister à la réunion afin que le quorum de présence soit atteint, tant que le Groupe Minoritaire détiendra directement ou indirectement, moins de 10% dans la Société et l'Investisseur A pris ensemble (à l'exception de toute dilution de sa participation qui aurait proportionnellement le même effet sur chaque Associé), après quoi, seul le Groupe Majoritaire devra assister à la réunion afin que le quorum de présence soit respecté.

12.2 Tant que le Groupe Minoritaire détiendra directement ou indirectement, moins de 10% des Part Sociales de la Société et de l'Investisseur A pris ensemble (à l'exception toute dilution de sa participation qui aurait proportionnellement le même effet sur chaque Associé), si dans l'heure suivant l'heure fixée pour une assemblée, un quorum n'est pas atteint, ou si au cours d'une assemblée, un quorum cesse d'être atteint, cette assemblée devra être reportée jusqu'au prochain jour ouvrable au même lieu et place. Seul le Groupe Majoritaire devra assister à cette seconde assemblée pour atteindre le quorum nécessaire.

12.3 Tout Associé peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les Associés ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'Associé de voter pour, contre ou de s'abstenir du vote sur chaque proposition en cochant la case adéquate.

12.4 Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'Assemblée des Associés.

12.5 Les Associés sont autorisés à participer à une Assemblée des Associés par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

12.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des Associés sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

12.7 Une Assemblée extraordinaire des Associés convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Associés présents ou représentés. Les votes émis ne comporteront pas les votes liés aux Part Sociales des Associés n'ayant pas participé au vote, ou se serait abstenu ou aurait retourné un vote blanc ou nul.

12.8 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des Associés ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

12.9 Une résolution écrite signée est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Assemblée des Associés de la Société dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom de chaque Associé.

12.10 Dans le cas où un Associé Minoritaire détiendrait directement ou indirectement moins de 10% des Part Sociales de la Société et de l'Investisseur A pris ensemble (à l'exception toute dilution de sa participation qui aurait proportionnellement le même effet sur chaque Associé), le Groupe Minoritaire devrait signer rapidement toute résolution écrite comme raisonnablement requis par le Groupe Majoritaire à condition que cette résolution n'ait pas d'effets négatifs disproportionnés sur un Groupe Minoritaire par rapport au Groupe Majoritaire.

13. Votes. Chaque part sociale donne droit à une voix. Un Associé peut se faire représenter à toute Assemblée des Associés, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou télécopie.

14. Année sociale.

14.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

14.2 Le Conseil de Gérance présentera le bilan ainsi que le compte de profit et perte. Il présentera aux Associés l'ensemble de ces documents ainsi qu'un rapport reprenant les opérations de la Société ayant eu lieu au moins un mois avant l'Assemblée annuelle des Associés.

15. Répartition des Bénéfices.

15.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

15.2 Après dotation à la réserve légale, l'Assemblée des Associés décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

15.3 Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

16. Dissolution, Liquidation.

16.1 La Société peut être dissoute par décision de l'Assemblée des Associés, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

16.2 Lors de la dissolution de la Société, la Liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée des Associés.

17. Transfert de titres. Interdiction générale de Transferts

17.1 Aucun Transfert de Titres, ou tout intérêt dans des Titres, ne peut être fait autrement qu'en conformité avec les présents Statuts. A cet effet, un intérêt dans des Titres est considéré être transféré si un détenteur de Titres a conclu un accord (autre que ces Statuts) avec toute personne en vertu de l'exercice des droits de vote liés à ces Titres.

17.2 En vertu de l'article 17.3, aucun Titre ne pourra être transféré à l'exception:

(a) De ce qui est prévu à l'article 17.4; ou

(b) Avant le 30 novembre 2015 (une telle période étant définie comme la «Période Lock-Up»), avec le consentement de l'autre Investisseur (pour autant que cet Investisseur ne soit pas un Groupe Minoritaire détenant directement ou indirectement moins de 10% du capital social de Topco (excluant toute dilution ayant proportionnellement le même effet sur chaque Investisseur) et dans ce cas, un tel consentement ne serait pas requis, en vertu des dispositions des articles 18 et 20.

(c) Après une période de Lock-Up, en conformité avec les dispositions des articles 18 et 20; ou

(d) A tout moment en vertu des dispositions de l'article 19.

17.3 En dépit des dispositions de l'article 17.2, les Investisseurs s'accordent à ce que les restrictions sur les Transferts contenus à l'article 20 de l'Accord d'Investissement s'appliquent aux Transferts par les Investisseurs de leurs Titres comme s'ils détenaient directement un intérêt dans Topco.

Transferts autorisés par les Investisseurs, les Associés A et les Associés B

17.4 Les Transferts suivants sont autorisés en vertu de l'article 17 (y compris tout accord sur l'exercice de vote liés à ces Titres):

(a) Dans le cas où l'Investisseur est une entreprise, tout Transfert à un Affilié de cet Investisseur, sous condition que le cessionnaire s'accorde avec la Société que si le cessionnaire cesse d'être un Affilié de l'investisseur, tous ses Titres seront transférés au cédant d'origine ou à un autre Affilié du cédant d'origine;

(b) Tout Transfert de Titres par un détenteur qui est un Fonds ou par son fiduciaire, dépositaire, propriétaire pour compte ou par une Société Holding d'Investissement ou un Co-Investisseur.

i. à un fiduciaire, un mandataire ou dépositaire pour ce Fonds, et vice versa;

ii. à tout porteur de parts, Associé, associé, participant, gestionnaire ou conseiller dans un tel Fonds;

iii. à tout autre Fonds, ou son fiduciaire, propriétaire pour compte ou dépositaire, géré ou conseillé par le même gestionnaire ou conseiller de ce Fonds ou à tout Affilié de ce gérant ou conseiller);

iv. à toute Société Holding d'Investissement ou tout fiduciaire, propriétaire pour compte ou dépositaire de celle-ci; ou

(c) un Transfert au jour de ou après une Offre Publique Initiale à condition que ce Transfert soit autorisé par le Pacte d'Associés IPO;

(d) lorsque ce Transfert est en conformité avec les dispositions avec les articles 18, 19 ou 20;

(e) Tout Transfert entre les Investisseurs;

(f) Avec le consentement de l'Investisseur Advent et de l'Investisseur Bain, tout Transfert à une personne qui sera, ou est nommée en tant que président et/ou directeur et/ou employé d'un membre du Groupe; ou

(g) Avec le consentement de l'Investisseur Advent et de l'Investisseur Bain, tout Transfert effectué en tant que partie de Transfert de Titres par toute personne cessant d'être un employé, un consultant ou un directeur du Groupe.

17.5 Advent et Bain pourront obtenir que l'Associé A et l'Associé B, respectivement, ensemble avec toute autre Société Holding détenant des parts sociales directement ou indirectement dans l'Associé A ou dans l'Associé B, respectivement, n'émettra ni ne permettra de transférer les parts sociales de façon à ce que les dispositions de l'article 17 se verraient violées s'ils s'appliquaient à de telles parts sociales.

Transfert d'Instrument de Dette

17.6 Nul ne peut transférer de Titres sans au même moment transférer une proportion équivalente de tous les Titres.

Fins des restrictions de Transfert

17.7 Les articles 17 à 20 cessent de s'appliquer (sauf en ce qui concerne les Titres qui sont en train d'être transférées) à la survenance d'une vente ou une Offre Publique Initiale soumis aux restrictions de Transfert contenues dans le Pacte d'Associés IPO.

Pouvoir discrétionnaire de refuser d'enregistrer le Transfert

17.8 Les Gérants peuvent refuser d'enregistrer le Transfert de Titres, s'ils soupçonnent que le Transfert proposé est frauduleux ou en violation des présents Statuts, à condition que le cessionnaire soit informé du refus dès que possible et dans tous les cas, dans les deux mois de la cession déposée auprès de la Société.

18. Droit de sortie conjointe. Mécanisme de sortie conjointe

18.1 Sous réserve des dispositions de l'article 18.8, aucun Transfert de Titres (ou tout intérêt dans des Titres) ne peut être fait par un Investisseur (l'«Associé Sortant») à moins que l'Acquéreur des Titres ait fait une offre écrite auparavant, conformément à cet article 18 aux Associés Non-Cédants d'acheter un nombre de leurs Titres proportionnellement au nombre soumis à la cession par l'Associé Sortant au Prix Notifié et à des conditions non moins préférentielles (y compris l'heure du paiement, la forme de considération, représentations, garanties, engagements et indemnités (le cas échéant) à condition qu'elles soient données sur plusieurs base) devant être payé et donné à et par l'Associé(s) Sortant(s). La responsabilité de l'Associé Cédant pour toute réclamation se fera au prorata de sa participation en tant que proportion du capital social émis à cette époque soumis aux dispositions de l'article 18 et plafonné à sa quote-part de n'importe quel plafond sur de telles revendications, un tel plafonnement ne pouvant excéder les revenus reçus par l'Associé Non Cédant pour un tel Transfert.

18.2 Chaque Associé Cédant devra transférer le titre légal et bénéficiaire de ses Titres couverts par la Cession Conjointe à l'Acquéreur concerné aux conditions énoncées dans le présent article 18, en les délivrant à la Société à ou vers la date d'achèvement de la Cession Conjointe:

(a) si un certificat a été délivré à l'égard des Titres, les certificats concernés (ou une indemnité à l'égard de celle-ci sous une forme satisfaisante pour le Conseil), et

(b) un contrat de vente dûment signé ou le formulaire d'acceptation sous une forme raisonnablement indiquée par l'Associé Sortant,

dans chaque cas, contre paiement de la contrepartie totale qui lui est dû.

Coûts

18.3 Un Associé Cédant est responsable de son ou sa quote-part des coûts de la Cession Conjointe dans la mesure où non payée ou remboursée par l'Acquéreur ou la Société en fonction, de son ou de ses Parts Sociales vendues en tant que proportion de toutes les Parts Sociales vendues.

Préavis d'offre de Cession Conjointe (tag-along)

18.4 L'Associé Sortant (s) doit donner une notification écrite à chaque Associé Non-Cédant de chaque Proposition de Cession Conjointe dans les dix Jours Ouvrables avant de signer un accord définitif concernant la Proposition de Cession Conjointe en fournissant les détails de l'Acquéreur et son prix proposé et, dans la mesure où il est capable, les autres conditions contractuelles.

Conditions de l'offre de Cession Conjointe (tag-along)

18.5 L'offre écrite qui doit être donnée par l'Acquéreur, en vertu de cet article 18, doit être donnée dans les cinq Jours Ouvrables après la signature de l'accord définitif concernant la Cession Conjointe et doit être ouvert à l'acceptation au cours de la Période d'Acceptation. L'Associé Sortant (s) doit remettre ou faire remettre des copies aux Associés Non-Cédants de tous les documents relatifs à la Cession Conjointe rapidement aussitôt qu'ils sont disponibles.

Acceptation de l'offre de Cession Conjointe (Tag-along)

18.6 Si un Associé Non Cédant souhaite accepter cette offre de l'Acquéreur en vertu de cet article 18, il doit le faire par un avis écrit aux Associés Cédants en indiquant son acceptation de l'offre à l'égard de la totalité du nombre de ses Parts Sociales spécifiées dans l'offre écrite.

Effet de la non acceptation de l'offre de Cession Conjointe (tag-along)

18.7 Si certains ou l'ensemble des Associés Non-Cédants n'acceptent pas une telle offre au cours de la Période d'Acceptation, la Cession Conjointe est autorisée à être réalisée:

- (a) dans les 45 Jours Ouvrables après l'expiration de cette période;
- (b) tant qu'il se déroule selon des modalités et conditions pas plus favorables à tous égards envers l'Associé Sortant (s) que celles indiquées dans l'offre écrite, et
- (c) sur la base que la totalité des Parts Sociales proposées à la vente dans le cadre de la Cession Conjointe soit transférée.

Exclusions

18.8 Les dispositions de cet article 18 ne s'appliqueront pas à tout Transfert de Parts Sociales:

- (a) à l'égard de laquelle une Notification de Cession Conjointe a été signifiée, ou
- (b) qui est un Transfert Autorisé, ou
- (c) qui est réalisé conformément aux dispositions de l'article 20; ou
- (d) à une nouvelle société de participation laquelle est créée aux fins de la planification pour une réorganisation ou une Sortie et dans laquelle la structure du capital (principalement l'actionnariat) de la Topco est ainsi que les droits des Associés sont reproduits dans tous les aspects significatifs.

19. Obligations de sortie conjointe. Mécanisme de Sortie Forcée

19.1 Soumis au fait que les Investisseurs aient d'abord eu l'opportunité d'exercer leur droit conformément à l'article 20, si après le 30 novembre 2017, un Investisseur accepte les termes d'une Sortie Forcée avec un Acquéreur (l'«Associé Forçant»), alors à la réception d'une notification écrite de l'Associé Forçant, tous les Associés Forcés sont tenus de transférer le une proportion du nombre total de leurs Titres équivalent au nombre de Titres transférés par l'Associé Forçant comme une proportion du nombre total de Titres de l'Associé Forçant avant un tel Transfert, aux mêmes conditions que celles acceptées par l'Associé Forçant (à l'exception des dispositions de l'article 13).

19.2 Chaque Associé Forcé doit transférer le titre légal et bénéficiaire de ses Titres Forcés (et/ou Titres de Créance à un Tiers Acquéreur (s) sur les termes de cet article 13, en remettant à la Société à ou avant la date de l'achèvement de la Sortie Forcée:

(a) si un certificat a été émis pour les Titres, les certificats en question (ou une indemnité à l'égard des présentes sous une forme satisfaisante pour le Conseil), et

(b) un contrat de vente dûment signé sous une forme convenue par l'Associé Forçant en vertu de laquelle l'Associé Forcé fournira (et fournira les efforts raisonnables pour qu'un détenteurs de titres participant à la vente fournisse) les assurances et les garanties à l'égard de son titre et sa possession des Titres tels que fournis par l'Associés Forçant, étant entendu que la responsabilité de l'Associé Forcé pour toute réclamation se fera au prorata de sa participation en tant que proportion du capital social émis à cette époque et plafonné à sa quote-part de n'importe quel plafond sur de telles revendications (un tel plafonnement ne pouvant excéder les revenus reçus par l'Associé Forcé pour un tel Transfert) et transférera à la date de l'achèvement de la Sortie Forcée, le titre légal et bénéficiaire de ses Titres forcés au Tiers Acquéreur, libres de toute Sûretés Réelles et avec tout titre garante.

Coûts

19.3 Chaque Associé Forcé est responsable de son ou sa quote-part des coûts de la Sortie Forcée dans la mesure où non payée ou remboursée par le Tiers Acquéreur, en fonction, de son ou de ses Parts Sociales.

Notification de Sortie Forcée (Drag along)

19.4 La Notification de la Sortie Forcée doit indiquer le nombre de Titres qu'il est proposé de transférer, le nom et l'adresse au Tiers Acquéreur, le montant proposé et la contrepartie proposée et tous les autres conditions contractuelles de paiement proposé des Titres. La Notification de Sortie Forcée peut mentionner que les Associés Forcés peuvent demander de recevoir une contrepartie en Parts Sociales ou titres de créance selon des conditions différentes de celles acceptées par l'Associé Forçant, et le Tiers Acquéreur proposé peut offrir des actions et ou des titres de créance et / ou un prêt et/ou à du liquide comme alternative à l'Associé Forçant et/ou Associés. La Notification de Sortie Forcée doit indiquer une date, une heure et un lieu pour l'exécution par l'Associé Forcé les Transferts et les abandons de droits de préemption relatifs à leurs Parts Sociales et cette date ne pourra pas être moins de cinq Jours Ouvrables suivant la date de la Notification de la Sortie Forcée (et pas avant le Transfert fait par l'Associé Forçant). La Notification de Sortie Forcée peut être subordonnée à la réalisation conditionnée à la vente par l'Associé Forçant. Une Notification de Sortie Forcée sera valable pendant une durée de 12 mois à partir de sa date d'émission.

19.5 Un Investisseur cessera de disposer de ce droit d'être un Associé Forçant dès qu'il deviendra and restera un Groupe Minoritaire.

Exécution ou Transfert et abandon des droits de préemption

19.6 Si un Associé Forcé n'exécute pas ou ne signe pas de Transfert et d'abandon de droit de préemption relatifs à ses Titres dans les cinq (5) Jours Ouvrables de la date de la Notification de la Sortie Forcée (ou à la date prévue dans la Notification de la Sortie Forcée si elle excède cinq Jours Ouvrables après la date de la Notification de la Sortie Forcée («L'Associé Défaillant»)) alors chaque membre du Conseil (individuellement) est autorisé de signer, compléter et délivrer les documents de Transfert nécessaires au nom de l'Associé Forcé chacun des documents visés à l'article 19.2 et, suivant réception et dans les mêmes conditions que celles acceptées par l'Associé Forçant (y compris, sans limitation, la même forme de considération, qui peut inclure les Parts Sociales et / ou autre valeur mobilière émise par le Tiers Acquéreur) et, contre accusé de réception par la Société (en fidéicommiss pour les membres) de la contrepartie à payer pour les Titres. Une fois le Tiers Acquéreur ou son nominée est été inscrit en tant que détenteur des Titres, la validité de cette opération ne pourra être mise en cause par personne. La Société remettra la contrepartie à payer pour les Titres de chaque Associé Forcés détenus en fiducie conformément à l'article 19.6 pour un membre de ce membre dès que possible après la remise à la Société par ce membre de son certificat de Parts Sociales d'origine à l'égard de ces Titres ou une indemnité pour un certificat de Parts Sociales perdu dans une forme raisonnablement acceptable par l'Associé Forçant.

19.7 Les Associés reconnaissent et acceptent que le pouvoir conféré en vertu de l'article 19.6 est nécessaire pour garantir l'exécution des obligations des Associés Forcé en vertu de ces Statuts.

19.8 À la suite de la délivrance d'une Notification de Sortie Forcée, si une personne devient un Nouveau Membre, une notification de Sortie Forcée est réputée avoir été signifiée au Nouveau Membre dans les mêmes conditions que la précédente Notification de Sortie Forcée. Le Nouveau Membre sera tenu de vendre et de transférer tous les Titres acquis par lui à un Tiers Acquéreur ou comme le Tiers Acquéreur peut ordonner et les dispositions de cet article 19.8 sont applicables (avec les adaptations nécessaires) au Nouveau Membre sauve que l'achèvement de la vente de ces Titres doit avoir lieu immédiatement après l'enregistrement du Nouveau Membre en tant qu'Associé.

19.9 Si après le 30 novembre 2017, un Investisseur (pour autant qu'il ne soit pas devenue un Groupe Minoritaire à ce moment précis), accepte les termes de la vente à un Tiers Acquéreur de plus de 50% des Parts Sociales de Topco ou tout ou une partie substantielle des actifs de Topco, alors les Associés devront consentir de faire tout ce qui est nécessaire pour permettre à l'Investisseur (i) d'invoquer les dispositions de la clause 17 de l'Accord d'Investissement et de l'article 15 des statuts de Topco, ou (ii) de réaliser son investissement au travers d'une vente de l'intégralité du capital social de cette filiale ou de ces filiales.

20. Droit de première offre.

20.1 Sous réserve des articles 17.2 et 20.4, si l'Investisseur, à tout moment, souhaite transférer ses Titres, puis, avant que de tel Investisseur (l'Associé «ROFO») ne Transfère tout Titres, l'Associé ROFO devra informer par écrit («l'Avis de Transfert «ROFO») à l'autre Investisseur de son souhait de le faire et aucun Titres de ce type ne sera transférée sauf si les procédures de l'article 20 sont respectées.

20.2 L'Avis de Transfert ROFO:

- (a) doit préciser le nombre et la catégorie de Titres proposées d'être transférées («Titres Offerts»);
- (b) doit préciser le prix par Titre auquel l'Associé ROFO propose de transférer les Titres Offerts (le «Prix Prescrit»);
- (c) doit constituer la Société comme mandataire de l'Associé ROFO pour offrir de vendre à des investisseurs autres (les «Destinataires») les Titres Offerts conformément à l'article 20.3;
- (d) doit indiquer si l'Avis de Transfert ROFO est subordonné à tous (et pas seulement en partie) les Titres Offerts en vente conformément aux dispositions de l'article 20.3;
- (e) ne doit pas être retirée, sauf comme prévu à l'article 20.3.

20.3 L'autre Investisseur disposera de 45 jours pour accepter l'achat de Titres Offerts de l'Associé ROFO. Si aucun accord n'est conclu dans ce délai, l'Associé ROFO peut: (i) retirer l'Avis de Transfert de ROFO, ou (ii) procéder au

Transfert de Titres Offerts à un tiers dans les 9 mois à un prix non inférieur au Prix Prescrit et par ailleurs dans des conditions non inférieures pour l'Associé ROFO que celles offertes par l'autre Investisseur à l'Associé ROFO, sous condition que tout tiers cessionnaire doit signer un contrat d'adhésion par rapport à tout Pacte d'Associés applicable avant le Transfert de tels Titres Offerts.

20.4 Si un Groupe Minoritaire détient directement ou indirectement moins de 10% dans Topco (excluant toute dilution de sa participation qui aurait proportionnellement le même effet sur chaque Investisseur), alors l'Investisseur qui est le Groupe Majoritaire ne sera pas dans l'obligation de respecter les provisions de cet Article 20.

21. Loi applicable. Toutes les matières non couvertes par les présents Statuts trouveront leur application à travers la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

22. Définitions. Lorsqu'ils sont utilisés dans ces articles, les termes suivants ont le sens indiqué ci-dessous, étant entendu que toute expression juridique pour toute action, recours, méthode de procédure judiciaire, document juridique, statut juridique, tribunal, fonctionnaire ou de toute notion juridique de chose est à l'égard de toute juridiction compétente sont réputés d'inclure ce qui se rapproche le plus de cette juridiction pour le terme juridique utilisé dans les présentes:

«Accord d'Investissement» Désigne l'accord d'investissement relatif à Topco;

«Acquéreur» Désigne toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (autre qu'un Investisseur ou ses Affiliés ou encore autre qu'un Cessionnaire Autorisé) intéressés dans l'acquisition de Parts Sociales provenant d'un Associé Sortant;

«Advent» Désigne le Fonds contrôlant l'Associé A;

«Affilié» Désigne à l'égard d'une personne (la «Première Personne»):

(a) une autre personne qui, directement ou indirectement par un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Première personne;

(b) un véhicule commun de placement organisé la Première personne (ou un de ses Affiliés) dont les investissements sont dirigés par la première personne;

(c) un Fonds organisé par la Première personne pour le bénéfice des associés (ou ses filiales), dirigeants ou employés ou leurs personnes à charge de la Première personne; ou

(d) un fiduciaire successeur ou la personne désignée pour, ou un successeur en réorganisation d'une fiducie admissible;

(e) une personne associée avec la Première Personne au travers de prestation de services de consultance ou employée par cette Première Personne ou au Groupe agissant au nom et pour le compte de la Première Personne.

«Associés» Désigne les Associés A et les Associés B;

«Associé A» Désigne tout détenteur de Parts Sociales A;

«Associé B» Désigne tout détenteur de Parts Sociales B;

«Assemblée des Associés» Désigne l'Assemblée des Associés de la Société tenue à tout moment en conformité avec les règles des lois luxembourgeoises;

«Associé Cédant» Désigne un Associé Non Sortant qui accepte une offre faite conformément à l'article 18;

«Associé Défaillant» Désigne l'Associé qui omet de transférer les Parts Sociales de Transfert en vertu des présents Statuts;

«Associé du Groupe B» Désigne l'Associé B et ses Cessionnaires Autorisés;

«Associé du Groupe A» Désigne l'Associé A et ses Cessionnaires Autorisés;

«Associé Sortant» Désigne un Associé proposant de transférer des Titres (ou tout intérêt dans des Titres) dans la Société;

«Associés Forçant» Désigne l'Associé A ou l'Associé B désireux de vendre toutes ses Parts Sociales;

«Associé Forcé» Désigne tout Associé autres que les Associés Forçant;

«Associé Non Sortant» Désigne tout détenteur de Titres qui ne sont pas des Associés Sortant;

«Bain» Désigne le Fonds contrôlant l'Associé B;

«Board Pack» est défini à l'article 11.4 (a);

«Cession Conjointe» Désigne le Transfert de tout Titre par un Associé Sortant en faveur d'une personne autre qu'un Investisseur Actuel ou ses Affiliés ou un Cessionnaire Autorisé détenant des Titres;

«Conseil de Gérance» Désigne le Conseil de Gérance de la Société à tout moment;

«Fonds» Désigne:

(a) tout programme d'investissement collectif (tel que défini dans la FSMA);

(b) toute société professionnelle d'investissements haut de gamme, toute association dénuée de la personnalité morale et toute entreprise de haut de gamme (chacune d'entre elles étant définie dans la FPO), toute association, toute société à responsabilité limitée, tout fonds de pension ou toute compagnie d'assurance;

(c) toute personne qui soit une personne habilitée dans le cadre de la FSMA; et

(d) toute filiale ou société mère s'engageant dans l'une des activités ci-avant ou dans un programme d'investissement;

- «FPO» Désigne la Loi relative aux Services et aux Marchés Financiers (volet Financier);
- «FSMA» Désigne la Loi de 2000 relative aux Services et aux Marchés Financiers;
- «Gérants» Désigne les Gérants nommés selon les dispositions de l'article 8 et, "Gérant" signifie l'un d'entre eux;
- «Gérants A» Désigne les Gérants nommés suivant les dispositions de l'article 8.1(a) et "Gérant A" signifie l'un d'entre eux;
- «Gérant B» Désigne les Gérants nommés suivant les dispositions de l'article 8.1(b) et "Gérant B" signifie l'un d'entre eux;
- «Groupe» Désigne la Société, ses filiales ponctuellement et le terme «membre du Groupe» désigne chacune desdites entités;
- «Groupe d'Associés» Désigne l'Associé du Groupe A ou l'Associé du Groupe B;
- «Groupe Majoritaire» Désigne soit l'Associé du Groupe A ou l'Associé du Groupe B pendant une période quelconque durant laquelle l'autre Groupe d'Associés détient une Participation directe ou indirecte inférieure de 5% ou plus à la Participation directe ou indirecte détenue par le Groupe d'Associés;
- «Groupe Minoritaire» Désigne soit le Groupe d'Associé A ou le Groupe d'Associé B pendant une période quelconque durant laquelle un tel Groupe d'Associés détient une Participation directe ou indirecte inférieure de 5% ou plus à la Participation directe ou indirecte détenue par l'autre Groupe d'Associés;
- «Instrument PEC» Désigne tout instrument conclus par la Société et constituant les PECs;
- «Instrument YFPEC» Désigne tout instrument conclus par la Société et constituant les YFPECs;
- «Investisseur A» désigne Ship Investor & Cy S.C.A.;
- «Jours Ouvrables» désigne tous les jours, sauf le samedi ou dimanche ou tout jour férié au Royaume-Uni ou au Grand-Duché de Luxembourg, durant lesquels les banques sont ouvertes dans les villes de Londres et de Luxembourg;
- «Liquidation» Désigne un jugement déclaratif de liquidation par une juridiction compétente ou l'adoption d'une résolution par les associés de la Société, ledit jugement étant opposable à celle-ci;
- «Loi de 1915» est défini à l'article 1;
- «Loi Luxembourgeoise» A le sens qui lui est donné à l'article 3.6;
- «Notification de Sortie Forcée» Désigne la Notification des Associés Cédants à chaque Associé Forcé de toute Sortie Forcée Proposée donnée dès que possible après avoir atteint un accord sur la Sortie Forcée Proposée;
- «Nouveau Membre» désigne une personne acquérant la qualité de Nouveau Membre de la Société pour avoir exercé une option pré-existante d'achat de Parts Sociales de la Société à la suite de l'émission d'un Avis de Sortie Forcée (Avis de Sortie Forcée);
- «Offre Publique Initiale» Désigne la première offre publique de quelque classe que ce soit de titres de capitaux propres par Topco (ou une nouvelle Société Holding constituée pour succéder à Topco) sous une configuration juridique donnant lieu à une énumération de ladite classe de titres sur un marché public de titres, réalisée au moyen d'une offre de vente, une nouvelle émission de parts sociales, une introduction, un placement ou autre;
- «Pacte d'Associés IPO» désigne tout accord relatif à la transition effective du Groupe en marchés publics, en ce compris les modalités habituelles relatives aux transferts de parts sociales;
- «Participation» Désigne les Parts Sociales détenues par un Associé;
- «Parts Sociales» Désigne les parts sociales ordinaires du capital de la Société, dont les droits sont définis dans les présents Statuts et «Part Sociale» désigne chacune d'elle;
- «Parts Sociales A» désigne les Parts Sociales A de la Société d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune;
- «Parts Sociales B» signifie les parts sociales B de la Société d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune;
- «PECs» Désigne (i) les certificats de parts privilégiées de la Société dont la valeur nominale est égales à £ 1,- chacune constituée par un Instrument PEC; et (ii) tout nouveau certificat de parts privilégiées de la Société émises de temps en temps en vertu des mêmes termes ou en vertu des termes substantiels que ceux concernant l'émission opérée par un Instrument PEC;
- «Période d'Acceptation» Désigne la période commençant à la date où l'offre écrite a été donnée en vertu de l'article 18 et se terminant pas moins de quinze Jours Ouvrables après la date de l'offre écrite; une telle période devant être indiquée dans l'offre écrite;
- «Président» signifie le Président du Conseil de Gérance de la Société à tout moment désigné selon les dispositions de l'article 8.5;
- «Prix Notifié» Désigne le même prix que pour le Titre offert par l'Acquéreur au(x) Associés Cédant;
- «Réunions» est défini à l'article 11.3;
- «Société» signifie Blackjack Luxembourg S.à r.l.;
- «Société Holding d'Investissement» Désigne une entité entièrement ou substantiellement détenue par un Fond;

«Sociétés Holding» Désigne les Sociétés Holding de la Société et de la Topco, et la «Société Holding» désigne l'une ou l'autre d'entre elles;

«Sortie Forcée» Désigne le Transfert à un Tiers Acquéreur de plus de 50% des Parts Sociales de la Société;

«Sortie» Désigne la date d'admission de titres de participation à la négociation sur un marché public de valeurs mobilières en vertu d'une Offre Publique Initiale ou la date à laquelle un ou plusieurs accords pour une Vente devenue inconditionnelle à tous égards ou la date d'une Liquidation;

«Statuts» A le sens qui lui est donné à l'article 1.1;

«Sûretés Réelles» désigne toute hypothèque, charge, nantissement, lien, servitude ou autres restrictions ou tout autre accord ou disposition ayant pour effet de conférer une garantie;

«Tiers Acquéreur» désigne l'acquéreur tiers de bonne foi aux conditions normales du marché (celui-ci étant une personne ou un groupe de personnes agissant de concert, autre(s) qu'un Investisseur ou ses Affiliés) des Titres;

«Titres» Désigne les Parts Sociales, les PECs, les YFPECs et tous autres titres de capital ou dette des associés, lors de chaque émission aux Associés de la Société, de temps en temps;

«Topco» désigne Ship Luxco Holding & Cy S.C.A., les détails de cette entité sont repris dans la Partie B de l'Annexe 3;

«Transfert Autorisé» Désigne le Transfert de Titres en vertu de l'article 17, et le «Cessionnaire Autorisé» doit être interprété en fonction;

«Transfert» désigne un Transfert, une vente, une cession, un gage, une hypothèque ou toute autre aliénation, directe ou indirecte, comprenant, à la suite de la création d'un instrument dérivé, l'octroi d'une option ou d'un autre droit, l'imposition d'une restriction sur l'aliénation ou le vote, légalement ou par aliénation d'un intérêt sur la propriété dans une société mère holding de la personne pertinente, et les termes «Transféré», «Cessionnaire» et «Cédant» seront interprétés en conséquence;

«Vente» Désigne la vente et le Transfert de toutes les parts sociales de la Topco ou la vente de l'entièreté (ou d'une partie substantielle) des actifs consolidés et des engagements de la Topco;

«YFECs» Désigne (i) les certificats de parts privilégiées de la Société dont la valeur nominale est égales à £ 1,- chacune constituée par un Instrument YFPEC; et (ii) tout nouveau certificat de parts privilégiées de la Société émises de temps en temps en vertu des mêmes termes ou en vertu des termes substantiels que ceux concernant l'émission opérée par un Instrument YFPEC.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, supportés par la Société à raison du présent acte, sont approximativement estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16172. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013179518/1197.

(130219002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

GPL Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 181.478.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2013182083/11.

(130221938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

GPL Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 181.476.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2013182085/11.

(130221931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Caribou Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 90.946.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014000619/9.

(140000734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Bermuda Holdco Lux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 161.008.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014000551/9.

(130224003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

SHIP Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 154.711.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"SHIP Luxco 2 S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.706,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 5 December 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "SHIP Luxco 3 S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.711, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 28 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 11 August 2010, n°1624, page 77929. The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a notarial deed dated 19 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 6 October 2012, n°2492, page 119575.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to (i) reduce the Company's share capital by an amount of four hundred ninety-three million one hundred forty-six thousand four hundred eighty-one British Pounds (GBP 493,146,481.-), so as to decrease it from

its present amount of four hundred and ninety-four million one hundred and forty-six thousand four hundred and eighty-one British Pounds (GBP 494,146,481.-) down to one million British Pounds (GBP 1,000,000.-), by the cancellation of four hundred ninety-three million one hundred forty-six thousand four hundred eighty-one (493,146,481) shares (collectively referred as the "Cancelled Shares"), each having a par value of one British Pound (GBP 1.-), currently held by Ship Luxco 2 S.à r.l. prenamed, and (ii) to allocate the amount corresponding to such a share capital reduction for the par value of the Cancelled Shares to the Company's share premium account.

Second resolution

The shareholder decides to restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one million British Pounds (GBP 1,000,000.-) represented by one million (1,000,000) shares of one British Pound (GBP 1.-) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

SHIP Luxco 2 S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154.706,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 05 décembre 2013.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «SHIP Luxco 3 S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154.711, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 28 juillet 2010, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 11 août 2010 (numéro 1624, page 77921). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2011 et publié au Mémorial C en date du 6 octobre 2012, n°2492, page 119575.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de (i) réduire le capital social de la Société par un montant de quatre cent quatre-vingt treize millions cent quarante-six mille quatre cent quatre-vingt-une Livres Sterling (GBP 493.146.481,-) de façon à le réduire de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-quatorze millions cent quarante-six mille quatre cent quatre-vingt-une Livres Sterling (GBP 494.146.481,-) à un million de Livres Sterling (GBP 1.000.000,-), par l'annulation de quatre cent quatre-vingt treize million cent quarante-six mille quatre cent quatre-vingt-une (493.146.481) parts sociales existantes (collectivement désignées comme les «Parts Sociales Annulées»), chacune ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.00) et détenues par Ship Luxco 2 S.à r.l., prénommée et (ii) d'allouer le montant correspondant à la réduction de capital liée à la valeur nominale des Parts Sociales Annulées, au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est d'un million de Livres Sterling (GBP 1.000.000,-) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales, d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune (les "Parts Sociales") ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16289. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013181926/99.

(130221620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Orkite a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Leudelange,

R.C.S. Luxembourg F 1.923.

Die koordinierte Satzung vom 12.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013182784/9.

(130222446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

ESCF Laatzten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.930.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Référence de publication: 2013182424/10.

(130222418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

First State Investments Fund Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.117.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013182458/14.

(130222354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Buschrodt - Solar s.c., Société Civile.
Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.
R.C.S. Luxembourg E 5.241.

L'an deux mille treize, le 18 décembre,

Entre les soussignées:

Monsieur FERBER Alphonse, demeurant à L-8610 Buschrodt, 6 rue Principale,
Monsieur FERBER Jean, demeurant à L-8610 Buschrodt, 23 rue Principale,
Monsieur FERBER Marc, demeurant à L-8610 Buschrodt, 25 rue Principale,
Monsieur GRAVÉ André, demeurant à L-8818 Grevels, 2 rue de Rindschleiden,
Monsieur REINERS Raymond, demeurant à L-8838 Wahl, 5 Kinigshaff,
Monsieur THREIS Mike, demeurant à L-8822 Kuborn, 18 rue Driecht,
ci-après dénommé(e)s 'associé(e)s',

il a été constitué une société civile particulière dans le sens des articles 1832-1837 du Code civil.

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. La société est dénommée société civile «Buschrodt - Solar s.c.».

Art. 2. Siège social. Le siège de la société est établi dans la commune de Beckerich. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La durée. La société civile est constituée pour une durée de 20 ans à partir de la signature de ce contrat.

Titre 2. Objet

Art. 4. Objet. La société a pour objet l'exploitation d'une installation photovoltaïque de 14,85 kWp qui sera installée sur le toit de l'Église à L-8610 Buschrodt, rue Principale.

L'énergie produite sera cédée au réseau électrique public.

Titre 3. Engagements des associé(e)s

Art. 5. Capital social. Le capital social de la société civile est constitué par une installation photovoltaïque de 14,85 kWp, représenté par 54 parts sociales. Le montant du capital social est de 1.000,- Eur.

L'apport des associés lors de la constitution de la présente société civile s'est effectué comme suit:

Monsieur FERBER Alphonse, a apporté 4 modules photovoltaïques BOSCH Solar 275W avec système de montage, 4/54^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur FERBER Jean, a apporté 16 modules photovoltaïques BOSCH Solar 275W avec système de montage, 16/54^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur FERBER Marc, a apporté 6 modules photovoltaïques BOSCH Solar 275W avec système de montage, 6/54^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur GRAVÉ André, a apporté 16 modules photovoltaïques BOSCH Solar 275W avec système de montage, 16/54^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur REINERS Raymond, a apporté 8 modules photovoltaïques BOSCH Solar 275W avec système de montage, 8/54^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur THREIS Mike, a apporté 4 modules photovoltaïques BOSCH Solar 275W avec système de montage, 4/54^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

La description de la partie commune est annexée au présent contrat.

Les décisions ayant pour objet une augmentation ou une diminution du capital social, doivent réunir une majorité qualifiée des trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 6. Participation aux bénéfices et Pertes. La part de chaque associé dans les bénéfices et pertes de la société est proportionnelle à sa mise dans le fonds de la société.

Ainsi la répartition des parts sociales se fera comme suit:

Monsieur FERBER Alphonse, 4 parts sociales

Monsieur FERBER Jean, 16 parts sociales

Monsieur FERBER Marc, 6 parts sociales

Monsieur GRAVÉ André, 16 parts sociales

Monsieur REINERS Raymond, 8 parts sociales

Monsieur THREIS Mike, 4 parts sociales

Titre 4. Assemblée Générale

Art. 7. Assemblée Générale. L'assemblée générale est le seul organe décisionnel de la société.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises, que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social représenté à l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts, que si les associés représentant 3/4 du capital social sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui délibère quel que soit la part du capital social représentée.

L'assemblée générale ordinaire se tient une fois par an. La convocation est adressée par le gérant par lettre recommandée aux associés au moins quinze jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale. Elle devra contenir un ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que sur les points qui sont expressément inscrits à l'ordre du jour. La première assemblée générale se tiendra le jour de la signature de ce contrat.

Art. 8. Assemblée Générale extraordinaire. Le gérant devra convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque un ou plusieurs associés représentant au moins 25% du capital social en font la demande écrite, en indiquant l'ordre du jour proposé, et ce dans un délai d'un mois suivant la réception de la demande.

Le gérant peut à tout moment convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque les besoins de la société l'exigent.

Titre 4. Administration et Gérance

Art. 9. Nomination du gérant. Le gérant est nommé sur décision réunissant les voix des associés représentant la moitié du capital social pour une durée de trois ans. Ce mandat peut être reconduit. Le gérant peut ne pas être un associé de la société civile.

Art. 10. Mission et Rémunération du gérant. Le gérant assure d'une manière générale la gestion courante et le bon fonctionnement de l'installation de production.

La mission ainsi que la rémunération du gérant sont fixées par contrat à approuver par l'assemblée générale.

Art. 11. Responsabilité du gérant. Le gérant ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Droit de signature individuelle du gérant. Le gérant peut engager la société civile par sa signature individuelle jusqu'à hauteur du montant de 1000.- €. Au-delà du prédit mandat une autorisation préalable de l'assemblée générale est indispensable.

Titre 5. Fin de la société.

Art. 13. Fin de la société et Affectation des fonds. La société finit par l'expiration du temps pour lequel elle a été contractée. Les fonds restants de la société recevront une affectation déterminée par l'assemblée générale.

Art. 14. Vente, cession ou Transfert de parts sociales. Tout associé(e) s'interdit de vendre, céder ou transférer de quelque manière que soit, toutes ou partie de ses parts sociales dans la société à une partie tierce sans avoir préalablement fait une offre aux autres associé(e)s qui disposent d'un droit de préemption. Cette offre se fera selon la procédure suivante:

1. L'associé(e) qui a l'intention de vendre toutes ou partie de ses parts sociales à une partie tierce doit notifier cette intention au gérant de la société avec l'indication du prix qu'il désire obtenir.

2. Le gérant transmettra cette information aux autres associé(e)s qui ont un délai de 30 (trente) jours pour notifier leur intention d'acheter au prix demandé la quote-part mise en vente. A la fin de cette procédure en rapport avec l'exercice du droit de préemption, le gérant informe le vendeur du résultat de ces opérations.

3. Les cessions doivent se faire dans les 30 (trente) jours à partir de la fin des opérations ci-dessus mentionnées.

4. Les parts sociales mises en vente n'ayant pas trouvé preneur au terme des procédures ci-dessus sont cessibles à des tiers à un prix qui ne peut être inférieur au prix proposé aux autres associés.

Le vendeur informe le gérant dans les 15 (quinze) jours à partir de la date de la vente, du nom et de l'adresse du nouvel (le) associé(e) en lui envoyant une copie du contrat de cession.

5. Toutes les notifications prévues par le présent article doivent être effectuées par voie recommandée.

Tout associé(e) pourra vendre, céder ou transférer toutes ou partie de ses parts sociales exclusivement aux membres de la famille, (max. 2^{ème} degré) sans en référer préalablement aux autres associés.

- En cas de partenariat légal c'est la " loi du 9 juillet 2004 relative aux effets Légaux de certains partenariats" qui est d'application.

Art. 15. Décès d'un associé avant le terme du contrat. En cas de mort d'un des associés avant le terme du présent contrat, la société continuera avec ses héritiers.

Titre 6. Dispositions générales

Art. 16. Les dispositions de la loi du 28 décembre 1992 (Code civil, livre III, Titre IX, Art. 1832-1873) précitée sont applicables pour tous les cas non prévus par le présent contrat.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-qualifiés représentant l'intégralité du capital social de la société se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Est nommée gérant:
 - la société anonyme ENERGIPARK REIDEN S.A.
2. Contrat de gérance:
 - le contrat de gérance est approuvé.
3. Le siège social est établi à L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss

Fait à Wahl, le 18 décembre 2013.

Signatures.

Référence de publication: 2013182067/122.

(130221404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Satin SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 57.536.

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE DIX-NEUF DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché du Luxembourg),

a été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société anonyme SATIN SPF S.A. (la Société), ayant son siège social à 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 57.536, constituée suivant acte notarié en date du 19 décembre 1996, publié au Mémorial Recueil C numéro 159 du 02 avril 1997. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Gérard LECUIT à Luxembourg, en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial Recueil C numéro 885 du 03 mai 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier CLAREN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, employée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoit TASSIGNY, employé, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement et qui sera signée par les mandataires des actionnaires et des membres du Bureau. Ladite liste, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées aux présentes;

II. Il résulte de cette liste de présence que la totalité des 2.700 (deux mille sept cents) actions représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société qui est de EUR 684.000 (six cent quatre-vingt-quatre mille euros), sont présentes ou représentées à l'Assemblée, que l'Assemblée peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur l'objet porté à l'ordre du jour, les actionnaires déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et renonçant expressément aux formalités de convocation;

III. L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour; et

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision de dissoudre et de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination de Fascolux S.A., 15, rue Astrid à L-1143 Luxembourg, représentée par Madame Johanna Schadeck, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Nomination en qualité de commissaire à la liquidation de Valianna S.A., une société avec siège social au 34, rue Scheuerberg à L-5422 Erpeldange, (RCS B 85.192), représentée par Monsieur Dominique RANSQUIN.
4. Décharge aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats et fonctions;

5. Décharge au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat et fonctions;

6. Divers.

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur Fascolux S.A., ayant son siège social au 15, rue Astrid à L-1143 Luxembourg (RCS Luxembourg B 168.121), représentée par Madame Johanna Schadeck.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer en qualité de commissaire à la liquidation, Valianna S.A., une société avec siège social au 34, rue Scheuerberg à L-5422 Erpeldange, (RCS B 85.192), représentée par Monsieur Dominique RANSQUIN, demeurant professionnellement au 34, rue Scheuerberg à L-5422 Erpeldange.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder la décharge complète aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder la décharge au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: O. CLAREN, E. DUBLET, B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 décembre 2013. Relation: RED/2013/2296. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24 décembre 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013181901/81.

(130221621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Optique Poensgen S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 72, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 32.291.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre Poensgen

Le gérant

Référence de publication: 2014002515/11.

(140001438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Medicine In a Bottle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 140.421.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 6 janvier 2014 que Monsieur Laurent BACKES, maître en droit, avec adresse professionnelle à L - 2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été coopté en fonction d'administrateur en remplacement de Madame Marie GILMER, alors que le poste de ce dernier est devenu vacant.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014002447/16.

(140001932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

MK CC Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 182.970.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 3 janvier 2014

L'associé unique de MK CC Lux III S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- de nommer la personne suivante «gérant B» avec effet au 18 décembre 2013 et ce pour une durée illimitée:

* Marc Occhiuti, né le 17 septembre 1973 à Massachusetts, Etats Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 6363 North State Highway 161, Suite 575, Irving, TX 75038, Etats Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Jennifer Laux.

Référence de publication: 2014002463/14.

(140001360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Netjets Luxembourg Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.464.

—
Le bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Netjets Luxembourg Holding Company S.à r.l.

Johannes de Zwart

Gérant B

Référence de publication: 2014002477/14.

(140001368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Oxmosis, Société Anonyme.

Siège social: L-1549 Luxembourg, 6, rue des Frênes.

R.C.S. Luxembourg B 149.594.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/01/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014002508/12.

(140001939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

M&T's, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 33, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 170.828.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 1^{er} janvier 2014 que:

- Madame Sandra Cristina Lopes Batista, demeurant à L-6165 Ernster a cédé 50 (cinquante) parts sociales qu'elle détient dans la société M&T's S.à.r.l. ayant son siège social à L-1221 Luxembourg, 33, rue de Beggen à Madame Carina Lopes Dos Santos, demeurant à L-6310 Beaufort, 5, Grand-Rue, qui accepte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2014

Pour M&T's S.à.r.l.

Référence de publication: 2014002420/14.

(140001969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Paris Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.244.675,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.988.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Décembre 2013.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2014002523/13.

(140001837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Paris Nursing 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 72.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.989.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Décembre 2013.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2014002524/13.

(140001865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Paris Nursing 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.971.300,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.990.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Décembre 2013.

Jean-Jacques Josset
Gérant B

Référence de publication: 2014002525/13.

(140001867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Makvalor, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 49.635.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 18 décembre 2013

Il a été décidé en date du 18 décembre 2013:

- de renouveler le mandat d'Ernst & Young S.A., en tant que commissaire aux comptes, ayant son siège social au 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013,

- de ratifier la cooptation de Monsieur Richard Evans, administrateur, avec effet au 19 septembre 2013 et de renouveler son mandat jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014002438/15.

(140000293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Progest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 38.716.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 9 décembre 2013

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 9 décembre 2013:

Que l'Assemblée a constaté la démission du Commissaire aux Comptes et qu'elle nomme en remplacement à compter de ce jour, pour les exercices 2010, 2011, 2012 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de 2015:

- La société Audit Central SARL ayant son siège social au 2, cité JFL Alexandre de Colnet L-8061 Bertrange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B145074 et représentée par son Gérant Monsieur Helmut HAVENITH

Le mandataire

Référence de publication: 2014002551/16.

(140001279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Navel, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 131.770.

Le bilan et l'annexe au 30 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un gérant*

Référence de publication: 2014002483/11.

(140001287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Navel, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 131.770.

Le bilan et l'annexe au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2014002484/11.

(140001288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Nordstad Optik Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 62-64, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 145.779.

Constatation de cession de parts sociales

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à une convention de cession de parts sociales datée du 02/01/2014, signée sous-seing privé par le cédant et le cessionnaire et acceptée par la gérance au nom de la société, le capital social de la société NORDSTAD OPTIK SARL ayant son siège social à L-9051 Ettelbruck, 62-64 Grand-Rue, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.779, est désormais réparti comme suit:

| | |
|---|-------|
| MILOU SARL, ayant son siège social à L-9155 Grosbous, 10, Route d'Arlon, RCSL B 145.991 | |
| cinq cents parts sociales | 500 |
| RAPHIDEC SARL, ayant son siège social à L-9177 Niederfeulen, 24, an der Gewan, RCSL B 145.992 | |
| cinq cents parts sociales | 500 |
| total: mille parts sociales | 1.000 |

Ettelbruck, le 03.01.2014.

Les associées

Référence de publication: 2014002495/19.

(140001392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Proprio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 85.960.

L'an deux mille treize, le douze décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROPRIO S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 85.960, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 788 du 24 mai 2002, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 juin 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2048 du 3 septembre 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Rika MAMDY, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 5 des statuts.
2. Modification de l'article 8 des statuts.
3. Acceptation de la démission de deux administrateurs et décharge.
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui n'excède pas six années et resteront en fonctions jusqu'à leur remplacement. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procédera à l'élection définitive.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts comme suit:

«La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Nationwide Management S.A. de son mandat d'administrateur et administrateur-délégué et de Tyndall Management S.A. de son mandat d'administrateur de la société et leur accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Est donc administrateur unique de la société, Monsieur Jozef Van Gestel.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. MAMDY, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58227. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2014002532/67.

(140001443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Compagnie Financière du Lion d'Argent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *COMPAGNIE FINANCIERE DU LION D'ARGENT S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014001468/11.

(140001024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Company of the Private Enterprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 43.648.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 18 décembre 2013 il a été décidé:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle du 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPANY OF THE PRIVATE ENTERPRISE S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014001470/14.

(140000383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Farbe 2 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clémency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 180.336.

Cession de parts sociales

Farbe 1 Luxembourg S.à r.l., propriétaire de 100 parts sociales de la société FARBE 2 Luxembourg SARL ayant son siège social à 9 rue Basse L4963 Clémency, a cédé en date du 17 décembre 2013 l'ensemble de ces 100 parts sociales à la société DOUZE INVESTMENTS SA, N°122 Via Espagne in Panama City, Registre de commerce n°1130200.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014001547/14.

(140000557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Katsab S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.248.

L'an deux mille treize, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg)

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme - société de gestion de patrimoine familial «KATSAB S.A.-SPF» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 24.248, constituée sous la dénomination «KATSAB S.A.» par acte notarié en date du 16 avril 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 195 du 17 juillet 1986, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte notarié en date du 29 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 884 du 03 mai 2011.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Johanna SCHADECK, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annabelle GIOVANARDI, employée privée, avec adresse professionnelle au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

L'Assemblée Générale choisit comme scrutatrice Madame Annabelle GIOVANARDI, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau

et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente Assemblée Générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1- Mise en liquidation de la Société avec effet immédiat.

2- Nomination de la société «FASCOLUX S.A.», ayant son siège social au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg à la fonction de liquidateur.

3- Détermination des pouvoirs du liquidateur.

4- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

5- Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

La société «FASCOLUX S.A.», Société Anonyme, ayant son siège social au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 168.121.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées;

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Actionnaires dans les cas où elle est requise;

- le liquidateur pourra payer des avances sur boni de liquidation, en numéraire ou en nature, après avoir payé les dettes de la Société ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes;

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société;

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de donner décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes,

et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. SCHADECK, A. GIOVANARDI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17418. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014001630/69.

(140001032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Stolzheck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.727.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/12/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014002637/12.

(140001841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Speed World Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 52.990.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014002635/9.

(140001412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Someval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 108.239.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 03 janvier 2014

Le siège social de la société est transféré au 17 rue Beaumont. L-1219 LUXEMBOURG

Monsieur Eddy DOME est révoqué de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

La démission de Monsieur Vittorio BENATTI de son poste d'administrateur est acceptée.

Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, expert-comptable, né le 26.09.1967 à FAMECK (France), et Madame Marie-Anne DASSY, comptable, née le 16.06.1981 à WATERMAEL-BOITSFORT (Belgique), tous domiciliés professionnellement au 17 rue Beaumont L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société pour une période d'an. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

SOMEVAL S.A.

Référence de publication: 2014002633/18.

(140001370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Terraqua S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 2-4, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 117.933.

EXTRAIT

Suite à des cessions de parts sociales, en date du 19 décembre 2013, dûment approuvées par les associés et dûment notifiées à la société, le capital social de 168.600,00 €, représenté par 1.405 parts sociales, se répartit comme suit:

Monsieur Thoralf GRÖBEL, demeurant à D-54636 Wolfsfeld, 20, Am Bahnhof 1.405 parts sociales

Total: mille quatre cent cinq parts sociales 1.405 parts sociales

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Pour extrait conforme

TERRAQUA S.à r.l.

Référence de publication: 2014002654/15.

(140001614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

SICAP - Société pour l'Informatique Commerciale Appliquée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7340 Heisdorf, 6, rue de la Forêt Verte.

R.C.S. Luxembourg B 10.246.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 6 janvier 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014002617/10.

(140001955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Sicap R&D, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7340 Heisdorf, 6, rue de la Forêt Verte.

R.C.S. Luxembourg B 80.032.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014002618/10.

(140001956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Simon Paul S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 79.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 janvier 2014.

Pour Simon Paul Sàrl

Simon Paul

Gérant

Référence de publication: 2014002620/13.

(140001407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Tiefbau GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Breilekes.

R.C.S. Luxembourg B 26.800.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 janvier 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014002656/10.

(140001103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Serimnir Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 137.142.

Extrait des décisions du Conseil d'Administration prises en date du 20 décembre 2013:

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Sidney Bouvier de son poste d'Administrateur de la Société, avec effet au 1^{er} octobre 2013.

Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Référence de publication: 2014002613/11.

(140001111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

de Miwwel a Kichechef S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 73.850.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2014002768/11.

(140002520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Wevent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 143.261.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 6 janvier 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2014002714/11.

(140001427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Avant Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.378.

Je vous prie d'accepter par la présente ma démission de mon mandat d'Administrateur de la société AVANT INVESTMENT S.A., avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Andrea La Magra.

Référence de publication: 2014002818/10.

(140002717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

ArcelorMittal Dommeldange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 17.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014002782/9.

(140002328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Promotion Monte-Carlo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 102.321.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014003185/9.

(140002398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.
